



PROJET D'ETABLISSEMENT

DE LA CRECHE INTER ENTREPRISES ET AVIP, A MERU
(40 BERCEAUX)



PROJET AUTOUR

DE LA PARENTALITE, DE L'INSERTION

ET DE L'INCLUSION

Ligue de l'enseignement – Fédération de l'Oise



2024-2028



PREAMBULE

Le projet de la Ligue de l'enseignement de l'Oise a consisté en la mise en place d'un tiers lieu comprenant une crèche interentreprises et à vocation d'insertion professionnelle, un espace ressource autour de la parentalité et de l'insertion.

Ce projet est en lien avec les orientations qui sont décrites ci-dessous, les compétences et savoirs faire de la fédération. Ce dernier sera ainsi susceptible de rompre avec le quotidien, l'isolement et ainsi favoriser un retour à l'emploi et/ ou à la formation et une implication plus fortement des familles dans la gestion et la prise en charge d'activités en direction des jeunes enfants aux côtés des professionnels. Il s'agit de répondre à des besoins en termes de garde d'enfants tout en permettant des espaces d'échanges, de participation, d'informations avec des acteurs issus du monde associatif, des institutions (CAF, PMI) et des parents.

Le Projet, que nous allons vous présenter, regroupe tous les prémices **du futur projet d'établissement** du multi accueil de Méru. Il a été écrit avec différents acteurs de la Ligue mais aussi en étroite collaboration avec des partenaires extérieurs.

Constitué de **trois parties** (*projet d'accueil, projet éducatif et projet social*), comme tout **projet d'établissement**, il définit les **orientations pédagogiques** communes à toutes les structures gérées par la Ligue. Il apporte une vision du projet comme nous le voyons actuellement mais pourra bien évidemment évoluer, selon les facteurs juridico légaux et les besoins de l'environnement.

Par ailleurs, il constituera un **cadre de travail** à chaque étape du projet depuis son élaboration jusqu'à la vie de la structure. Il sera fédérateur de nos pratiques et servira d'outil de référence pour l'équipe du futur établissement d'accueil du jeune enfant, qui le personnalisera, l'enrichira et le fera vivre.

Ainsi, nous souhaitons que le **projet d'établissement** de la crèche du tiers lieu de Méru soit écrit en étroite collaboration avec l'équipe, les différents acteurs et des partenaires extérieurs, et qu'il reflète le travail quotidien de l'équipe et les valeurs portées par chacun d'entre nous.

Les principes et les valeurs du Projet d'Établissement sont :

- Le **respect** de l'enfant comme individu à part entière,
- La mise en œuvre du **vivre-ensemble**,
- Une **relation d'éducation** à responsabilité partagée avec les parents,
- Une visée de **bienveillance** pour les enfants, leur famille et les professionnels.



LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

10 GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE !

1
Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2
J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour **exercer mes multiples capacités**.

3
Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4
Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de **professionnel(le)s qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5
Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux **expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6
Le contact réel avec **la nature est essentiel à mon développement**.

7
Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me **valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel(le)s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8
J'ai besoin d'évoluer dans un environnement **beau, sain et propice à mon éveil**.

9
Pour que je sois bien traité(e), il est **nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités**. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10
J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient **bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge** et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Fiche d'identité de l'EAJE

Nom de l'EAJE : En cours de réflexion

Date d'ouverture prévisionnelle : 02/09/2024

Type : Accueil collectif

Catégorie : grande crèche

Capacité d'accueil : 40 berceaux

Fonctionnement : PSU

Jours d'ouverture : du lundi au vendredi

Horaires d'ouverture : 7h00-19h00

Période de fermeture :

- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an,
- 3 semaines en août
- Le pont de l'ascension
- 2 à 3 jours pour journées pédagogiques (à définir)

Equipe pluridisciplinaire : 18 professionnels soit 17 ETP



Partie 1

Le projet d'accueil

Le projet d'accueil est un document obligatoire qui fait partie de ce projet d'établissement au même titre que le projet éducatif et le projet social. Il définit les modalités d'accueil et d'organisation de la structure.

PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

■ Présentation générale

La crèche du tiers lieu situé à Méru est une structure qui accueille les enfants de 2 mois et demi à l'âge de la scolarisation, et jusque 5 ans révolus pour les enfants en situation de handicap.

La structure est située à proximité immédiate de la zone d'activité commerciale et des entreprises

L'établissement propose aux familles de l'accueil régulier, de l'accueil occasionnel ou de l'accueil d'urgence, en fonction des places disponibles.

L'établissement a ouvert ses portes **le 02 septembre 2024**. La structure a reçu en date du 17/08/2024 un agrément du conseil départemental pour **40 berceaux**.

■ Les missions de la crèche

La mission première est d'offrir un service de qualité et de proximité d'accueil de jeunes enfants aux habitants des collectivités et salariés des entreprises réservataires de berceaux.

La crèche favorise l'équilibre vie familiale et vie professionnelle et présente un fonctionnement exemplaire en qualité de l'accueil des enfants et en accompagnement parental. En effet, elle s'inscrit dans les enjeux sociétaux comme l'équilibre des familles en transformation et l'égalité hommes-femmes ainsi que l'insertion et l'inclusion. La structure a à cœur de favoriser le développement psychomoteur des enfants qu'elle accueille.

La crèche développe des partenariats locaux, participe à la vie de la commune et se place dans une localité culturelle.

■ Le fonctionnement de la structure

➤ Horaires et jours d'ouverture

La structure sera ouverte du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00.

➤ Dates de fermeture

La structure sera fermée chaque année :

- ✓ 1 semaine entre Noël et le jour de l'an
- ✓ 3 semaines en fin juillet/début août
- ✓ Les jours fériés
- ✓ Le pont de l'Ascension
- ✓ 2 à 3 jours pour journées pédagogiques
- ✓ Sur arrêté préfectoral (ex : cause d'intempéries dangereuses ou de pandémie)

Le calendrier des fermetures sera envoyé aux familles par mail et affiché en début d'année scolaire pour l'année N+1 dans le hall d'accueil de la structure.

➤ Capacité d'accueil

La structure sera agréée pour 40 berceaux. Nous accueillerons donc 40 enfants par jour âgés de 2 mois et demi à l'âge de la scolarisation.

Les enfants sont regroupés en quatre unités. Nous pourrions soit accueillir les enfants :

- Par tranche d'âge : Petits, Petits Moyens, Moyens, Grands,
- En âge mélangés* (cf. partie sur l'accueil des enfants en âge mélangés).

Ces tranches d'âge et la répartition du nombre d'enfants ne sont données qu'à titre indicatif car elles peuvent varier en fonction des besoins des familles et du développement de l'enfant. Nous allons penser également le travail en âge mélangé et ainsi permettre à la direction d'avoir cette souplesse quant à l'accueil des enfants et les dossiers de pré-inscription qui seront étudiés lors des commissions d'attribution des places.

En conformité avec l'article R2324-27 du code de la Santé publique, un accueil dit « en surnombre » est autorisé avec une tolérance de 115% de dépassement, ce qui permettra d'accueillir jusqu'à 46 enfants simultanément sur des temps limités et définis de la journée. Cet accueil est anticipé sur le plan matériel et est organisé dans le respect des normes d'encadrement en vigueur.

➤ Type d'accueil

La crèche s'adapte aux contraintes et besoins des familles en proposant plusieurs types d'accueil de façon concomitante : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil dit "d'urgence".

✓ L'accueil régulier

L'accueil régulier correspond à un accueil connu et défini à l'avance. Il peut s'agir d'un accueil à la journée, à la demi-journée, une ou plusieurs fois dans la semaine.

Ce type d'accueil nécessite l'établissement d'un contrat et le calcul du tarif horaire. Les créneaux réservés par les familles sont garantis, sauf cas de force majeure indépendant de la Ligue de l'enseignement. La facturation est établie mensuellement sur la base des créneaux horaires réservés par la famille.

✓ L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel correspond à un accueil qui n'est pas connu ou défini à l'avance. Cependant, l'enfant étant inscrit dans la structure, les ressources des familles sont connues, le contrat peut être établi et le tarif horaire calculé. La facturation sera établie mensuellement sur la base des heures effectives réalisées. L'accueil de l'enfant ne pourra se faire que sur des jours et créneaux libres.

✓ L'accueil d'urgence

L'accueil dit « d'urgence » correspond à un accueil non prévisible à l'avance. Il ne peut faire l'objet d'un contrat, ni d'un calcul du tarif horaire, l'enfant et les ressources familles n'étant pas connus de la structure. Une fiche de renseignements administratifs sera à remplir au moment de l'accueil.

Les documents nécessaires au calcul du tarif horaire seront demandés dans un second temps. La facturation sera établie sur les heures effectivement réalisées par l'enfant.

Les règles pour l'accueil dit « d'urgence » seront fixées par le Service Petite Enfance et la direction générale de la Ligue de l'enseignement de l'Oise en Comité de Pilotage.

Les critères qui pourront être retenus sont les suivants :

- Arrêt maladie ou accident de travail de l'assistante maternelle agréée habituelle de l'enfant (durée maximale de l'accueil = 5 jours),
- Prise de poste immédiate pour un parent en recherche d'emploi (durée maximale de l'accueil = 10 jours),
- Urgence familiale c'est-à-dire décès ou hospitalisation d'un proche parent de l'enfant : père, mère, frère ou sœur (durée maximale de l'accueil = 5 jours),
- Urgence sociale liée à l'absence ou à la perte du logement (durée maximale de l'accueil = 10 jours).

Dans tous les cas, le bénéficiaire d'un accueil dit « d'urgence » pour un enfant ne pourra être considéré comme un critère favorisant pour un accueil de longue durée au sein de la structure.

Pour faire suite à cet accueil dit « d'urgence », en fonction de la situation et après évaluation des possibilités par la directrice de la structure, il pourra être proposé **un accueil dit « de dépannage »** sur une durée limitée, ne pouvant excéder 3 mois soit 12 semaines. Cet accueil fera l'objet d'un contrat d'accueil régulier qui précise les dates de début et de fin d'accueil. Il ne sera ni renouvelé, ni prolongé.

➤ Conditions d'admission

La crèche de Méru étant une structure privée à but non lucratif, nous accueillons en priorité les enfants des collectivités ou entreprises réservataires de berceaux. Les attributions auront lieu plusieurs fois par année lors de la commission d'attribution des places en lien avec les différents réservataires, le service petite enfance de la Ligue, la directrice de la structure.

➤ Participation financière

La crèche fonctionne grâce aux participations financières de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, des familles et à la contribution des collectivités et entreprises.

Barèmes des participations familiales :

- ✓ La participation financière des parents est déterminée sur la base du barème des tarifs horaire fixés par la CNAF, applicable dans toutes les structures d'accueil bénéficiaires de l'aide que celle-ci leur verse appelée PSU, prestation de service unique,
- ✓ Ce barème détermine le tarif horaire en pourcentage des ressources mensuelles de la famille et en fonction du nombre d'enfants à charge. Il détermine un plancher et un plafond pris en compte pour le calcul. Celui-ci est révisé chaque année.

➤ Règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est remis aux familles à chaque inscription contre signature valant approbation. Il est révisable à chaque fois qu'une modification de fonctionnement (*y figurant*) intervient dans l'organisation de la structure. Un nouvel exemplaire modifié sera remis aux parents contre signature.

A noter : Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement sont également consultables dans la structure. Ils font l'objet d'un affichage visible du public dans les locaux.

Ces documents sont également évoqués en détail lors d'une réunion de pré-rentree pour toutes les familles.

➤ Les locaux

La crèche est un bâtiment neuf, de plein pied et accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une superficie de plus de 530 m², et se délimitant à trois types d'espace :

- Les espaces d'éveil des enfants,
- Les espaces administratifs,
- Les espaces de logistiques et de locaux sociaux.

Les espaces respectent les règles établies par le référentiel national de l'arrêté du 31 août 2021 en termes de surface.

La structure possède également un espace extérieur avec un préau de 67 m² et un jardin de plus de 300 m².

➤ Les normes de fonctionnement

Nous appliquons un taux d'encadrement au deçà de celui du décret d'août 2021 relatif aux établissements et service d'accueil des enfants de moins de 6 ans, à savoir :

- 60 % de l'effectif sur le terrain de rang 1 (EJE, infirmière, auxiliaire de puériculture) et 40% de rang 2 (CAP Petite enfance, BEP ou BAC Pro ASSP),
- 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnels pour 8 enfants marcheurs. En réalité nous sommes à 1 pour 5 quelques soit l'âge.

➤ Les normes de sécurité

Un visiophone est installé à l'entrée de la structure et permet de contrôler l'accès au bâtiment depuis les sections de la crèche.

Trois exercices d'évacuation incendie seront réalisés par an dans la structure. La partie vérification du matériel incendie type extincteur pourra être assurée par la société en lien avec la commune.

Les jeux et jouets : tous les jeux et jouets qui se trouvent dans la crèche répondent aux normes NF.

➤ La communication

La communication s'effectue principalement par téléphone, mail ou sur un panneau d'affichage situé au niveau du hall d'entrée.

L'équipe dispose également d'un téléphone portable pour les sorties extérieures par exemple.

Un livret d'accueil pour les nouvelles familles arrivant sur la crèche est donné. Celui-ci informe les parents sur le fonctionnement de la structure et sur le personnel qui accueille leurs enfants.

Une enquête de satisfaction est réalisée chaque année. Nous demanderons aux familles leur avis sur la prise en charge de leurs enfants, ainsi que sur le fonctionnement et les projets de la structure.

Le personnel de la crèche

L'équipe de la crèche est composée de 18 personnes, soit 17 ETP :

- 16 professionnel-les qualifiées dans l'accueil et l'encadrement des enfants et de leurs familles, soit 15.6 ETP,
- 2 agents de collectivités, soit 1.4 ETP.

Nous avons fait le choix de renforcer l'équipe afin de bénéficier d'un certain confort dans l'accueil des familles et des enfants et une meilleure prise en charge de ces derniers. Cela nous permet d'avoir un taux d'encadrement supérieur et gérer aux mieux les absences pour maladie, congés ou encore formation.

■ La direction :

Une directrice, EJE

La directrice est garante de la qualité de l'accueil des enfants et du suivi des relations avec les familles. Elle a pour mission d'accueillir les familles et doit s'assurer du bon déroulement de la journée des enfants. Elle répond à la sécurité physique et morale des enfants.

Elle encadre l'équipe et veille à l'application du projet éducatif et pédagogique. Elle accompagne l'équipe dans une démarche de réflexion. Elle est le lien qui va permettre aux équipes d'élaborer le projet d'accueil des enfants et de leurs familles. Elle est garante de ce projet et veille à sa bonne application.

Elle a un grand rôle d'écoute et d'échanges avec les parents.

Elle anime les équipes par des réunions fréquentes. Elle conduit les évaluations et à un rôle de formateur.

Elle assure également la gestion administrative et financière de la crèche ainsi que l'organisation générale de l'établissement. Elle veille à atteindre les objectifs assignés.

Elle fait le recrutement de son personnel, organise les plannings des équipes et des différents vacataires.

La directrice est en lien avec le siège social de la Ligue de l'enseignement de l'Oise, ainsi que les différents services, et les autres structures petite enfance gérées par la Ligue.

Une directrice adjointe, infirmière

Le travail de la directrice adjointe est étroitement lié à celui de la Directrice. Sa collaboration est essentielle ; Cela demande une certaine souplesse et adaptation en fonction des différentes situations rencontrées.

Toutefois, les prises de décision au sein de la crèche restent placées sous la responsabilité de la directrice. Dans le cadre de sa fonction, la directrice adjointe est amenée à remplacer la directrice en son absence, en fonction de ses qualifications.

La directrice adjointe a tout, comme la directrice, une fonction d'encadrement, une fonction administrative, un rôle préventif, un rôle éducatif, un rôle pédagogique.

Afin de garantir une continuité et une présence quotidienne, les absences doivent être prises alternativement. Elle est également garante du projet pédagogique, de son élaboration avec l'ensemble de l'équipe, du suivi et de ses réajustements, en collaboration avec la directrice.

Au vu de son diplôme, elle assure le bien être psychique et physique des enfants, assure la prévention et la surveillance médicale des petits, forme le personnel aux règles d'hygiène régissant la crèche. De plus, elle établit en lien avec la direction, les protocoles de santé d'urgence et d'hygiène. Elle planifie les visites médicales en lien avec le médecin de la crèche. Elle gère également les stocks de matériel et de médicaments.

L'infirmière aura également un rôle de RSAI au sein du service petite enfance sur certaines structures.

■ Une personne ressource pour les projets spécifiques de la crèche

Un(e) éducteur/trice spécialisé(e), pour les actions et projets autour de l'insertion, de la parentalité et de l'inclusion des enfants porteurs de Handicap.

Ce professionnel a un diplôme d'état d'éducateur spécialisé. L'éducateur spécialisé (ES) concourt de façon générale à l'éducation d'enfants et d'adolescents mais également au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou des difficultés d'adaptations. Il accompagne toute personne ayant des difficultés sociales. Par le soutien qu'il apporte et par les projets qu'il élabore, il aide les personnes en difficultés à restaurer ou à préserver leur autonomie, à développer leurs capacités de socialisation, d'intégration et d'insertion.

L'éducateur spécialisé sera amené de façon globale à :

- Accompagner les familles ayant une démarche de retour à l'emploi ou à la formation ; à favoriser la prévention,
- Proposer des actions de prévention au sein de la structure,
- Accueillir et accompagner les enfants, les familles et les équipes dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap.
- Organiser des actions autour de la parentalité en lien avec l'équipe de la structure.

L'ES aura également une fonction de médiation territoriale afin d'établir un lien avec les employeurs par exemple, et les différents partenaires locaux.

■ Professionnel(les) encadrants les enfants :

Un(e) éducateur-trice de jeunes enfants (EJE), relais de direction

L'éducateur a un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants. L'essentiel de leur formation porte sur l'étude du développement psychologique et moteur de l'enfant âgé de 0 à 7 ans. Sa connaissance des grands courants pédagogiques lui confère un rôle particulier sur les sections. Il/elle veille au respect du rythme de l'enfant et à son éveil, l'aide à traverser les grandes étapes de son développement : la différenciation, l'autonomie, l'opposition....

Il/elle est garante du projet pédagogique, de son élaboration avec l'ensemble de l'équipe, du suivi et de ses réajustements, en collaboration avec la direction. Il/elle apporte au quotidien son propre éclairage face aux situations comme l'aménagement de l'espace, l'organisation, l'observation des réactions de l'enfant et assure la bonne mise en place des activités proposées. L'éducateur veillera à intervenir sur l'ensemble des sections.

Six auxiliaires de puériculture (AP), relais de direction

Les AP ont un diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture et s'adressent aux enfants âgés de 0 à 6 ans. Les AP répondent de façon individuelle ou collective aux besoins fondamentaux de chaque enfant en favorisant leur bien être sur le plan psychomoteur, affectif et relationnel et ce, dans un cadre sécurisé. Lors de leurs différentes actions quotidiennes telles que le change, l'aide aux repas, l'endormissement, le jeu ... ils/elles respectent les besoins et le rythme de chaque enfant.

Leur formation les invite à rester vigilant-e(s) aux problèmes d'hygiène et de sécurité. Leur connaissance en matière de diététique leur permette d'évaluer et de répondre aux besoins nutritionnels des enfants.

Ils/elles les suit aussi sur le plan staturo-pondéral. Dans le respect des normes d'hygiène, ils/elles veille à l'état de propreté des espaces dédiés aux enfants.

En absence de la direction et de l'EJE, l'AP peut être relais de direction. Cf protocole continuité de direction.

Six auxiliaires petite enfance, CAP petite enfance ou AEPE

Les CAP ont un Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance et s'inscrivent dans une démarche de formation dans l'accueil du jeune enfant. Les CAP travaillent en étroite collaboration avec l'auxiliaire de puériculture et l'EJE selon leur champ de compétence et répondent ainsi aux besoins quotidiens des enfants.

Ces professionnel(le)s, présent(e)s afin d'accueillir les enfants au quotidien, sont les interlocuteurs privilégiés concernant le déroulement de la journée des enfants.

A noter : L'équipe est présente pour accueillir, encadrer et répondre aux besoins des enfants dans un climat sécurisé et chaleureux.

Une équipe de professionnels volants (salariés de la Ligue de l'enseignement de l'Oise) peut intervenir en renfort sur la structure. Nous pouvons également accueillir des stagiaires (EJE, AP, Bac Pro, CAP petite enfance...) peuvent rejoindre notre équipe. Voir paragraphe.

Des intervenants extérieurs peuvent animer des ateliers auprès des enfants (musique, lecture, arts plastiques...) et auprès du personnel (Formateur premiers secours, médecin, orthophoniste, psychomotricienne...).

■ Personnel technique :

Deux agents de collectivité,

Les agents assurent l'entretien des locaux de la structure. Les agents de collectivité ont pour mission :

- L'entretien des sols, plinthe, poignées de porte...,
- L'entretien des vitreries,
- L'entretien des sanitaires.

Concernant la cuisine, les repas sont confectionnés par une cuisine centrale et livrés en liaison froide. Ils sont préparés et réchauffés au sein de la structure par les agents de collectivité. De même, ils assurent également l'entretien journalier du linge.

■ Des vacataires :

Un-e psychologue,

Disponible et à l'écoute de l'ensemble de l'équipe, le/la psychologue observe le développement psychoaffectif de chaque enfant ainsi que leurs apprentissages au sein de la collectivité.

Les premiers échanges seront simples autour d'un repas, d'un goûter, d'une chanson ou de temps de lecture et de jeux pour faire connaissance petit à petit tous ensemble.

Présent une fois par mois sur la crèche, il/elle rencontre les équipes en réunion et aborde avec elles l'évolution des enfants, les organisations etc... Son regard n'est que préventif et il/elle apporte ses conseils et son écoute aux parents qui le désirent. Il/elle contribue ainsi à la bonne adaptation des enfants et à la prévention éventuelle de troubles du comportement.

Fiche d'intervention du psychologue de la crèche

A quoi sert le psychologue ?

Il a différentes missions qui s'inscrivent dans un travail de collaboration avec la direction.

- Apprès de l'équipe,

Il soutient l'équipe dans sa mission d'accueil de l'enfant et dans le respect et la prise en compte de ses besoins en fonction de son développement psychoaffectif. Il soutient les professionnels dans leurs pratiques et dans les organisations mises en place.

- Apprès de l'enfant,

Il est attentif à son développement psychoaffectif ainsi qu'à ses apprentissages en collectivité.

Il assure un rôle de prévention et repère ses difficultés éventuelles.

- Apprès des parents,

Il est à l'écoute des parents et les soutient lors de difficultés rencontrées par leur enfant.

Quand solliciter le psychologue ?

Quand les parents se posent des questions par rapport au développement de leur enfant ou par rapport à des difficultés inhabituelles.

Comment rencontrer le psychologue ?

Ponctuellement le psychologue peut rencontrer les parents de manière informelle ou lors d'entretiens selon leur demande. Il ne donne pas de conseil mais oriente et réfléchit avec les parents afin de mieux comprendre les difficultés de leur enfant.

L'équipe peut aussi proposer aux parents de le rencontrer suite à un travail de réflexion de l'équipe au sujet de leur enfant.

Un-e psychologue pour l'analyse de la pratique

Il/elle accompagne les équipes lors des analyses de la pratique professionnelle.

Qu'est-ce que l'analyse de la pratique ?

L'analyse des pratiques professionnelles permet aux professionnel(le)s de mieux appréhender leur travail, leurs relations et leurs activités professionnelles, avec l'aide d'un médiateur.

Initialement destinée à développer les pratiques relationnelles des médecins, l'analyse des pratiques a été initiée dans les années 1960 par Michael Balint. Il a en effet souligné l'importance de la relation entre praticien et patient dans le processus de guérison.

L'analyse des pratiques professionnelles aujourd'hui permet à des personnes exerçant le même métier de se perfectionner et de redonner du sens à leur travail, à leurs relations professionnelles, etc.

Déroulement de l'analyse

L'analyse de la pratique professionnelle est importante pour une équipe. Les professionnel(le)s se réunissent au minimum 6h/an sans la direction et parlent de leurs pratiques, de leurs difficultés avec les enfants et/ou les familles, des difficultés avec un autre professionnel ou même encore avec la direction.

Il faut comprendre qu'avoir un emploi, ce n'est pas uniquement suivre une fiche de poste, surtout lorsque l'on travaille avec de jeunes enfants : à ce titre, l'analyse des pratiques professionnelles cherche à amener les personnes à une prise de conscience de leur pratique grâce à la mise en mots. Les récits croisés du groupe permettront à l'analyse des pratiques en tant que telle de prendre corps.

Il est important pour pouvoir offrir ce temps aux équipes afin que les professionnelles puissent avoir un lieu d'écoute mais aussi de parole.

Un-e psychomotricien-ne,

Il/elle peut être amené(e) à intervenir ponctuellement ou de façon plus régulière à la demande de l'équipe. Ce sont des auxiliaires de médecine, qui interviennent à tous les âges de la vie en prévention et en soin. Le psychomotricien ne travaille pas dans une démarche de soin mais d'évaluation en vue d'une meilleure adaptation des attitudes vis-à-vis de l'enfant. Ses séances peuvent être individuelles ou collectives. Il utilise des techniques d'expression gestuelle et de relaxation, des activités rythmiques, des jeux fonctionnant sur la coordination des mouvements. Pour cela, il utilise un matériel varié : ballons, jeux de société, cerceaux, instruments de percussion, pâte à modeler, puzzle...

Au travers de ses observations et de celles de l'équipe, il peut prévenir et dépister d'éventuels retards de développement et/ou handicap chez l'enfant.

Fiche d'intervention du/de la psychomotricien-ne de la crèche

A quoi sert le psychomotricien ?

Il a différentes missions qui s'inscrivent dans un travail de collaboration avec la direction.

Auxiliaire de médecine, le psychomotricien s'intéresse au corps sous tous ses aspects : expressifs (support des émotions, des désirs), relationnels (support des échanges avec le monde extérieur), fonctionnels (support des ajustements moteurs).

➤ Après des enfants :

Il contribue au bien-être des enfants, et les soutient dans leur développement moteur sensoriel et affectif, en utilisant des techniques gestuelles et corporelles.

Il agit sur l'organisation tonique afin de détendre et relaxer.

Il repère et intervient dans les retards de développement psychomoteur.

➤ Après de l'équipe :

Il associe ses compétences à celles de l'équipe pour aider à éveiller de nouveaux intérêts et de nouvelles capacités au sein des groupes d'enfants.

Il s'intéresse à l'aménagement des espaces de jeux et autres types d'activités.

Il sensibilise l'équipe à des thèmes de réflexion ayant trait à son métier.

➤ Après des parents :

Il est à l'écoute des parents qui souhaitent le rencontrer.

Quand et comment solliciter le psychomotricien ?

Quand les parents se posent des questions par rapport au développement psychomoteur de leur enfant.

Le psychomotricien peut rencontrer les parents qui en feront la demande à la direction

Un Référent Santé et Accueil Inclusif

Afin de répondre au décret d'août 2021, le gestionnaire a l'obligation de faire appel à **un référent santé et accueil inclusif (RSAI)**. En effet, un « Référent Santé et Accueil Inclusif » intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. Ses missions sont définies par l'article R324-39, du Code de la Santé Publique. Le RSAI travaille en collaboration avec les professionnels de la structure, les professionnels du service départemental de la Protection Maternelle et Infantile et des autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Le RSAI peut être Médecin, Infirmier-ère, puériculteur-trice. La directrice adjointe de la crèche remplira donc remplir ses missions.

Nous renforçons le pôle petite enfance de la Ligue avec l'arrivée d'une infirmière puéricultrice qui accompagnera également les équipes des structures.

Les missions du RSAI sont les suivantes :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R2324-30
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec la famille.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R.2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.
- Procéder lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord de titulaires de l'autorité parental ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médical.
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R .2324- 39-1.

Un médecin référent

Nous travaillons sur l'ensemble de nos structures avec un médecin référent, le Dr Perrine Cnockaert, Son cabinet médical se situe à Laversines (60) près de Beauvais. Elle élabore l'ensemble de nos protocoles médicaux. Elle intervient également sur la formation des équipes.

Au vu de la distance, elle n'interviendra pas physiquement sur Méru. C'est pourquoi, nous recherchons dans le secteur des Sablons, un médecin qui pourrait travailler en lien étroit avec la structure et notre RSAI.

→ Rôle du médecin de crèche

Il est garant du suivi médical de chaque enfant en lien avec le RSAI (vaccinations, développement staturo-pondéral...), et assure la visite médicale d'admission systématique avant l'entrée en collectivité. Son rôle préventif lui permet de diriger les parents vers leur propre médecin voire un spécialiste en cas de problème de santé dépisté. Il valide les protocoles médicaux de la structure et participe en collaboration avec les responsables à l'élaboration du plan alimentaire de l'enfant si nécessaire. Il apporte ses conseils aux parents et participe à la formation de l'équipe sur le site (gestes d'urgence, maladie infantiles, hygiène, santé, diététique...).

A l'identique du travail fait avec la psychologue, nous avons réalisé la fiche d'intervention du médecin de la crèche.

Fiche d'intervention du médecin de crèche :

Quel est son rôle ?

Il a différentes missions qui s'inscrivent dans un travail de collaboration avec la direction.

➤ Auprès des enfants :

- Il examine tous les enfants de moins de quatre mois avant leur entrée à la crèche,
- Il valide définitivement l'entrée des enfants à la crèche,
- Il est à la disposition des parents au sujet d'un questionnement concernant la santé de leur enfant,
- Il inscrit son travail dans un but de prévention et de conseils, il ne prescrit pas de médicaments.

➤ Auprès de l'équipe :

- Il est à l'écoute de l'équipe et peut être amené à la conseiller au sujet d'un ou de plusieurs enfants si besoin,
- Il veille aux bonnes règles d'hygiène de l'établissement et conseille sur le renforcement de celles-ci en cas de maladies contagieuses,
- Il peut aller en section et fait part de ses observations quant aux pratiques professionnelles,
- Il sensibilise le personnel aux gestes d'urgence et réactualise les connaissances.

Comment rencontrer le médecin ? En dehors des visites médicales programmées par la direction, les parents peuvent auprès de cette dernière solliciter un rendez-vous avec le médecin.

Accueil de stagiaires ou d'apprentis à la crèche

➤ Les stagiaires

L'équipe de la crèche pourra accueillir des stagiaires CAP AEPE, auxiliaire de Puériculture, EJE, Bac pro ASSP ou encore stage d'observation (3^{ème} par exemple). En accueillant un stagiaire, l'équipe souhaite contribuer à :

- La découverte d'un milieu professionnel,
- La formation professionnelle par transfert de compétences,
- La construction de l'identité professionnelle du stagiaire,
- La transmission d'un « savoir-faire » et d'un « savoir être ».

« Accueillir », c'est pour l'équipe : Accompagner, guider, encadrer, expliquer, dialoguer, apprendre, aider, motiver, écouter, être en cohésion, se remettre en question...

Les stagiaires ne comptent pas dans l'encadrement des enfants. Nous souhaitons n'accueillir qu'un stagiaire à la fois pour un bon accompagnement.

➤ Les apprentis

L'alternance est une forme de formation professionnelle qui permet aux jeunes de concilier études et expérience professionnelle. L'alternance en crèche leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler auprès des jeunes enfants. Au programme : cours théoriques en centre de formation entrecoupés de périodes de travail au sein de l'EAJE.

L'alternance présente de nombreux intérêts, tant pour les étudiants que pour les employeurs.

Pour les étudiants, c'est une opportunité de mettre en pratique leurs connaissances et compétences, de se construire leur identité professionnelle.

Pour les employeurs, c'est un moyen de partager les fondements de nos métiers en développant les compétences de transmission de savoirs des professionnels en place. C'est également un moyen de recruter des futurs professionnels qualifiés et motivés, enjeu plus que sensible aujourd'hui.

Les objectifs d'une alternance à la crèche pour les apprentis :

- **Développer leurs compétences techniques et relationnelles** dans la prise en charge des enfants et l'accompagnement des familles,
- **Acquérir une expérience professionnelle** valorisable pour leurs futures recherches d'emploi,
- **Construire leur projet professionnel** : l'alternance permet aux étudiants de découvrir plus en profondeur leur futur métier mais aussi celui des autres (par exemple auxiliaire de puériculture dans le cadre d'un CAP AEPE) et de confirmer leur projet professionnel.

Nous pourrions accueillir des apprentis au sein de la structure en fonction des demandes et de nos possibilités. Tout comme les stagiaires, *sauf si la personne possède déjà un diplôme dans la petite enfance et avec validation par les services de la PMI*, les apprentis ne comptent pas dans les effectifs.

Chaque apprenti que nous accueillerons à la crèche sera suivi par **un tuteur désigné** ayant d'un diplôme équivalent. Tout comme les stagiaires, nous n'accueillerons qu'un apprenti à la fois.

PLAN DE FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS PETITE ENFANCE

■ Un plan de développement des compétences est proposé aux salariés chaque année.

Il a pour objectif de :

- Programmer la formation des salariés en fonction des besoins de la structure
- Anticiper les évolutions économiques, techniques ou juridiques dans la structure
- Proposer des formations directement en lien avec les priorités de la structure
- Assurer l'adaptation continue des salariés à leur poste de travail

Toutes les demandes sont analysées et priorisées. Les demandes sont étudiées en commission.

Cette commission réunit :

- Un membre de la Direction Générale,
- La responsable des ressources humaines,
- La responsable du pôle formation,
- La directrice du service petite enfance,
- Le coordinateur enfance et jeunesse.

Les formations sont alors validées dans la limite du budget alloué à la formation et après avis du Comité Social et Économique (C.S.E.).

Un programme National de Formation de la Ligue nationale est mis à disposition des salariés. Chaque responsable de services le reçoit et peut en prendre connaissance. Il peut alors étudier les formations proposées et y positionner les salariés en fonction des besoins des services.

Un programme annuel de formation continue petite enfance est également mis en place et proposé aux salariés de la Ligue. Pour rappel, la Ligue de l'enseignement de l'Oise est organisme de formation. Ce programme a été conçu il y a maintenant 3 ans et évolue chaque année. Il fait suite à un appel à projet de la Préfecture de Région des Hauts de France dans le cadre de la stratégie pauvreté relatif à la formation des professionnel(le)s de la petite enfance.

Ce programme propose des formations et des après- midi pédagogique autour de l'accueil du jeune enfant et de sa famille. Chaque professionnel de la petite enfance peut s'y inscrire. Il est envoyé au réseau des crèches partenaires du département de l'Oise.

Un catalogue de formation proposé par l'OPCO Uniformation est disponible chaque année et porté à la connaissance des salariés via les responsables de structures.

En s'appuyant sur ce panel de formations disponibles, nous souhaitons en tant qu'employeur contribuer à une meilleure employabilité de nos professionnels petite enfance, en formant ces derniers sur les nouvelles pratiques de la profession, et ses évolutions. Maîtriser de nouveaux concepts, acquérir de nouvelles compétences sont autant de facteurs concourants à la motivation des professionnels ainsi qu'à leur satisfaction et bien entendu à la stabilité dans la structure.

DISPOSITIONS PRISES **EN FAVEUR DE L'ACCUEIL** DE TOUS LES ENFANTS

a. Pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

■ Accueil d'un enfant en situation de handicap et/ou une maladie chronique

Pour un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, le projet d'accueil sera réfléchi, dès la demande d'admission, avec les parents, l'équipe encadrante, le médecin référent de la Ligue et/ou le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et les professionnels assurant la prise en soin de l'enfant hors de l'établissement. Les avantages pour l'enfant, les limites de l'accueil et les facteurs liés à la pathologie de l'enfant seront exposés et discutés en réunion pluridisciplinaire.

Une fois l'admission prononcée, et dans le cas d'un handicap ou d'une maladie chronique, la période d'adaptation sera repensée et aménagée en équipe.

Une fois la période d'adaptation passée et au terme d'un contrat d'un premier mois, un bilan en équipe pluridisciplinaire avec les parents sera réalisé pour vérifier la pertinence du projet d'accueil.

S'il est validé par l'ensemble des professionnels, l'admission sera effective. S'il n'est pas validé, les parents seront accompagnés par la direction de l'établissement dans la recherche d'un mode d'accueil plus adapté à la situation de leur enfant.

Afin de sécuriser les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap, ayant une maladie chronique, une allergie ou une intolérance alimentaire, **un projet d'accueil individualisé (PAI)** sera mis en place. Il sera signé par le responsable et le médecin de la crèche et/ou le RSAI, les parents ou les responsables légaux de l'enfant et le médecin traitant ou tout autre professionnel médical suivant l'enfant hors de l'établissement.

➤ Réflexion autour de l'accueil d'un enfant en situation de handicap

L'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'une crèche se fait obligatoirement grâce à l'implication de toute une équipe, qui devra apprendre à adapter ses compétences, ses connaissances, à transposer ses savoir-être et savoir-faire au bénéfice des besoins différents de tous les enfants.

Il est nécessaire de créer les conditions favorables à la réflexion, à la sensibilisation, à la formation de l'équipe et à sécuriser l'environnement humain et matériel.

Il serait, en effet, judicieux d'ajuster le taux d'encadrement en fonction des besoins spécifiques des enfants.

La directrice de la crèche joue alors un rôle central pour organiser cet accueil, veiller à sa cohérence et soutenir l'équipe.

Des temps de formation seront proposés aux équipes afin de développer leurs compétences professionnelles, et des moments de sensibilisation à la différence et la diversité seront créés pour les autres familles.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap ne peut se faire qu'en coordination étroite entre la structure d'accueil, les parents, les partenaires du social et médicosocial (le Département, la CAF, l'Education Nationale...), les partenaires du soin (CAMPS, SESSAD, CMPP, MDPH...) et le pôle ressources handicap et petite enfance.

Nous proposerons aux professionnels des formations autour du handicap par exemple :

- Accueillir et accompagner en milieu collectif des enfants en situation de handicap,
- Handicap : les troubles du spectre autistique.

Au cours des réunions d'équipe et à travers le projet d'établissement, l'accueil des enfants en situation de handicap sera pensé et réfléchi. Nous aborderons l'accueil de l'enfant et de sa famille, l'accompagnement personnalisé ou encore la proposition ludique ou l'aménagement de l'espace.

L'accueil d'un enfant sera toujours pensé de manière progressive, sans mettre une pression particulière à l'enfant, en prenant en compte son handicap mais aussi sa facilité à vivre au sein d'un groupe.

b. Notre vision en matière d'accompagnement des familles en précarité.

Nous avons à cœur de défendre l'accueil des jeunes enfants comme une action de coéducation, non jugeant, participative, favorisant l'ouverture au monde, le plaisir de vivre et d'apprendre dans le respect de la diversité et du caractère unique de chaque individu (enfants, parents, professionnels).

■ La parentalité : une approche parfois très normative dans les établissements.

Nous adopterons une posture prudente vis-à-vis des supposées relations causales entre pratiques parentales et développement de l'enfant, car elle nous semble relever d'une approche trop normative de la parentalité (comme la parentalité positive) qui découlerait de ce lien établi entre attitude parentale et comportement de l'enfant, et qui peut être très culpabilisante et violente en particulier pour les parents qui ne s'y conforment pas.

Selon le rapport de juin 2017 coordonné par Claude Martin¹, il apparaît que, loin de transmettre aux parents les plus éloignés des sources d'information les connaissances les plus actualisées, l'urgence, le véritable enjeu, serait de contrer des discours trop normatifs produits par les classes moyennes et supérieures en matière de parentalité.

Nous y avons trouvé une illustration liée aux outils numériques dans l'accompagnement à la parentalité : « On peut donc se demander, à l'instar de Geinger, Vandenbroeck and Roets (2013), s'il n'y aurait pas un risque que certaines populations plus défavorisées n'aient pas accès à ces forums et en soient écartées, y compris pour produire de l'information. L'enquête réalisée par la Cnaf confirme cette inquiétude puisque les parents des classes sociales les moins favorisées déclarent moins souvent que les parents des classes sociales les plus favorisées qu'ils souhaitent accéder à des informations utiles aux parents sur Internet. Le risque serait double : une inégalité dans l'accès à l'information et une inégalité dans la production de l'information.

¹ Claude Martin, Abdelhafid Hammouche, Marianne Modak, Gérard Neyrand, Catherine Sellenet, et al.. Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin : Etat de la question en vue d'identifier le rôle de l'action publique. 2017.

En somme une inégalité se manifestant dans le fait que de nouvelles normes soient et continuent d'être véhiculées, via le Web.2, par une catégorie socio-économique et culturelle favorisée (à leur insu et certainement inconsciemment), notamment la focalisation sur les responsabilités individuelles et la marche vers l'autonomie. »

La pratique en EAJE montre que les professionnels sont parfois eux-mêmes vecteurs de cette norme dans leur communication verbale et/dans leur communication non verbale. Cela peut créer des conflits, ne favorisant pas une relation de confiance et ne permettant pas d'accompagner conjointement l'enfant. Ces comportements souvent inconscients contribuent à exclure certaines familles.

■ De l'importance de l'inclusion des parents

Pour ne pas se laisser entraîner dans des prises en charge ou des comportements qui seraient stigmatisant, il nous semble absolument nécessaire d'inclure les parents à la fois dans les structures d'accueil (par l'aménagement, par des projets, par la posture de l'équipe...) mais également dans les réflexions sur l'éducation de nos enfants aujourd'hui.

Les crèches et les accueils de loisirs doivent permettre aux parents de collaborer avec les équipes, mais également de favoriser le dialogue parents-enfants dès le plus jeune âge. Dans les EAJE de la Ligue de l'enseignement de l'Oise (en période « normale » hors COVID), les parents accèdent partout et sans restriction d'horaires aux différents espaces de la structure.

Ils participent à l'élaboration des différents moments festifs de l'année, sont impliqués dans les projets pédagogiques, peuvent bénéficier d'ateliers « parents enfants ». Et ils sont accueillis avec leur réalité de vie, leur culture, leur univers personnel et professionnel parfois... et ce qui fait la richesse des rencontres entre parents également.

Nous souhaiterions aller plus loin encore et créer des opportunités d'écouter davantage la parole des parents, des familles en précarité pour entendre quels sont leurs réels besoins et ce qui leur manque.

Cette démarche consisterait à devenir ceux qui posent des questions, ceux qui cherchent des réponses et non pas ceux qui savent et qui transmettent ; car si les professionnels de la petite enfance détiennent une partie des réponses aux questions qui se posent à nous aujourd'hui en matière d'éducation et de parentalité, les familles restent les principaux experts du domaine et détiennent assurément une autre partie des réponses.

■ De Cultiver l'envie et le plaisir de communiquer.

Nous sommes également convaincus que la lutte contre les inégalités doit être abordée de façon frontale dans certaines circonstances, mais de façon détournée dans d'autres. Ainsi, le développement du langage ou l'acquisition des codes de la vie en collectivité constituent déjà un terrain de stress, voire d'une forme de compétition pour les parents ; c'est pourquoi il nous semble donc que tout projet valorisant le plaisir de passer du temps ensemble et non la performance est salutaire.

Nous souhaitons avant tout développer l'art de parler avec l'enfant et non de parler à l'enfant, le bonheur de raconter des histoires, découvrir des univers, le plaisir de chanter ensemble... cet univers attrayant de mots, de sons et d'intentions vont donner envie à l'enfant de communiquer et plus tard de parler !

La question de la maîtrise d'un nombre de mots n'est pas forcément un critère que nous choisirons car certains enfants maîtrisent des mots dans plusieurs langues, d'autres ont une communication non verbale claire et forte... et pour être heureux dans la vie, les compétences relationnelles et émotionnelles sont de précieux atouts !

Il s'agit, au travers de nos différents EAJE (et bien sur celui du futur établissement de Méru) et des différents temps de formations des équipes que nous proposons, de contribuer à déconstruire cette vision très normative de la parentalité afin de pouvoir associer toutes les familles dans l'accompagnement de leur enfant.

L'inclusion des parents au sein des structures petite enfance est un enjeu fondamental dans la création du lien et de la communication parent-enfant. Par ailleurs, c'est cette relation et cette communication vivante avec les familles qui apportera une grande richesse dans les échanges, et même dans les projets mis en œuvre au sein de la structure ; elle permettra également de mieux comprendre la réalité familiale, culturelle, sociale, environnementale de la famille et de créer une relation de confiance propice à l'épanouissement de tous.



Partie 2

Le projet éducatif

Au sein du pôle petite enfance, et en lien avec le projet fédéral, nous avons souhaité écrire le projet éducatif du service. Il est pour nous l'aboutissement d'un travail de réflexion d'une équipe pluridisciplinaire qui le compose. Il décline les différentes orientations que l'on souhaite voir appliquer sur les différentes structures petite enfance que nous gérons. Il détermine les priorités pédagogiques dans l'accueil de l'enfant et de sa famille. Il est un socle commun pour tous.

Le projet éducatif constitue une base de travail entre la direction de la petite enfance de la Ligue et les équipes de nos établissements. C'est autour de ce document que nous fédérons nos projets. La direction de la petite enfance reste attentive aux projets spécifiques établis par chaque structure. Nous souhaitons y retrouver les principes et valeurs de la Ligue de l'enseignement et à les voir vivre au quotidien dans chacun de nos lieux d'accueil.

NOS CHOIX FONDAMENTAUX

■ Des actions et une démarche d'Education populaire

Co éduquer et soutenir : La Ligue de l'enseignement de l'Oise s'inscrit dans une démarche de coéducation forte laissant une place importante aux parents qui doivent pouvoir s'appropriier les lieux et le projet de la structure. Nous veillons ainsi à favoriser les échanges entre les professionnels et l'entourage de l'enfant avec une qualité d'écoute sans jugement et une posture de conseils et de soutien. Les équipes de la Ligue de l'enseignement s'inscrivent dans une continuité éducative avec la famille, avec l'école, afin de limiter les ruptures de toutes sortes qui déstabilisent l'enfant.

Echanger : Nous privilégions également la fréquentation des parents entre eux et la relation avec l'équipe pédagogique. La possibilité de la rencontre interfamiliale entre parents permet l'enrichissement mutuel en partageant ses expériences respectives. Se rassurer sur la santé de son enfant, partager ses doutes, ses convictions, se donner des idées pour la « maison », échanger des « astuces »..., font partie de la longue liste des incertitudes et des savoirs de la parentalité qu'il est riche de partager. La coéducation apporte ainsi une multiplicité de regards et d'approches différents dans un respect mutuel pour faire vivre aux enfants une ambiance d'ouverture et de diversité.

Développer le jugement et l'esprit critique : Devenir parents c'est entrer dans un monde complexe entre intuitions et injonctions, entre traditions et mercantilisme... dans lequel il est parfois difficile de se repérer et de faire des choix en toute connaissance de cause. Nous proposons des temps d'informations et de réflexions variés et participatifs afin de permettre à chacun de se questionner et de trouver ses propres réponses pour accompagner au mieux son enfant dans son développement physique, psychologique et affectif.

Agir en partenariat : Nous entendons développer une action de socialisation, de lutte contre l'isolement et d'accompagnement à la parentalité ; c'est pourquoi notre volonté est d'agir en lien avec les acteurs de la CAF, de la ville, du département ainsi que les membres de notre réseau associatif. Par ailleurs, l'accueil des familles inclut l'écoute de leurs difficultés, il nous paraît donc important d'établir un réel partenariat avec la PMI et les travailleurs psycho-sociaux du secteur. Enfin, afin de proposer une ouverture à soi et au monde tout en douceur, nous sollicitons des intervenants variés pour répondre à la curiosité insatiable des enfants.

■ Un fonctionnement démocratique et citoyen

- ✓ **Démocratie** : Nos actions doivent répondre à une exigence de démocratie qui permette au plus grand nombre de participer activement à la construction du projet avec les élus de la collectivité. Les professionnels de la structure sont en premier lieu concertés ainsi que les parents ; mais les enfants ont également leur rôle à jouer en tant qu'individus acteurs de leur accueil.
- ✓ **Laïcité** : Les activités « petite enfance » de la Ligue de l'enseignement sont ouvertes à tous quelles que soient les croyances des personnes ; elles se déroulent dans un cadre laïc respectueux de tous. La Ligue prône des principes et fixe pour ses salariés des lignes de conduite afin de mettre en œuvre son projet éducatif dans tous les moments de vie collective et dans les diverses activités indépendamment de toutes prescriptions religieuses.
- ✓ **Respect** : Nous veillons à établir un climat bienveillant et respectueux propice à l'épanouissement et au bien-être de tous. Le respect de l'enfant, entre les enfants, entre les parents et les professionnels, au sein même de l'équipe et entre les parents est une condition préalable à toute action.

■ Le développement durable en transversalité

Rendre accessible : Pour assurer un traitement équitable de chacun, nous prenons en compte les besoins d'enfants présentant des maladies spécifiques ou chroniques, et faciliterons l'accueil de personnes (parents ou enfants) en situation de handicap. Nous garantissons l'accessibilité de nos activités à toutes les catégories sociales par une tarification adaptée. De plus, l'allaitement maternel sera favorisé pour permettre une poursuite de ce mode d'alimentation après la reprise du travail. Chacun est libre d'adhérer au projet de la Ligue, lequel est accessible à tous avant toute contractualisation.

S'inscrire dans une logique territoriale : La Ligue de l'enseignement s'attache à répondre à des besoins identifiés en complémentarité avec les actions et projets existants. Les actions petite enfance de la Ligue de l'enseignement de l'Oise s'inscrivent dans les réseaux existants et développent de nouveaux partenariats pour une meilleure réponse aux préoccupations des parents, dans le respect premier des besoins de l'enfant.

Favoriser un environnement sain et apaisant : La question environnementale est centrale dans toutes les activités de la Ligue de l'enseignement de l'Oise. Au près des plus jeunes, notre attention est accrue et nous nous efforçons à la fois de limiter l'impact négatif de notre activité sur l'environnement et de garantir un environnement sain pour les enfants et les professionnels tant au niveau du mobilier, des matériaux, que de l'aménagement des espaces (insonorisation, couleurs douces, matériaux naturels, produits d'entretiens neutres...).

■ L'Innovation sociale au service de nos projets

Faire évoluer nos pratiques pédagogiques : Nous défendons le principe d'une éducation basée sur l'esprit d'exploration et de coopération. Nous privilégions donc des méthodes actives dans une éducation globale, accordant une importance égale aux différents domaines éducatifs : intellectuels, artistiques, physiques, manuels et sociaux. Si les objectifs d'épanouissement et d'émancipation doivent perdurer, les moyens et les outils doivent en permanence être questionnés et adaptés.

L'éducation est inséparable de l'évolution sociale; elle constitue une des formes qui la déterminent. Le but de l'éducation et ses méthodes doivent donc être constamment revisités, à mesure que devient plus conscient le besoin de justice sociale, à mesure que la science et l'expérience accroissent notre connaissance de l'enfant, de l'homme et de la société", Ligue internationale de l'éducation nouvelle.

Pratiquer une évaluation qualitative régulière : Nous nous inscrivons dans une démarche de « recherche et développement » favorisant une posture réflexive et une adaptabilité du projet au contexte. Nous veillons donc à évaluer notre pratique par la sollicitation des différentes parties prenantes et mettons en œuvre des solutions partagées innovantes aux problèmes rencontrés.

S'appuyer sur un pôle « recherche et développement » : La Ligue de l'enseignement a souhaité s'inscrire dans une démarche réflexive sur sa pratique par la mise en place d'une veille informative sur les sujets touchant à la petite enfance et les pratiques innovantes expérimentées en France et au-delà.

NOS PRINCIPES PEDAGOGIQUES

■ Assurer un accueil de qualité

- **Garantir un encadrement par une équipe pluridisciplinaire :** Parce que l'accueil du petit enfant se situe au confluent du sanitaire, du social et de l'éducatif, la mise en coopération des acteurs suppose de décloisonner les disciplines et les faire travailler les unes avec les autres. Educateurs de jeunes enfants, puéricultrice, auxiliaires de puériculture, accueillant(e)s, psychologue, infirmier(e), pédiatre, psychomotricien(ne), diététicien(ne), conseiller(e) en lactation, ... toutes les compétences sont mobilisées dans une dynamique globale autour du projet éducatif et pédagogique et du bien-être de l'enfant, de sa famille et de l'équipe.

Pour permettre ce travail collectif, nous prendrons soin de dédier des temps spécifiques au travail en équipe sous la forme de réunions hebdomadaires, de journées pédagogiques régulières, de temps d'analyse de la pratique.

- **Permettre la formation continue des équipes :** nos équipes ont besoin de se former tout au long de leur parcours professionnel, tant pour renouveler leur pratique et alimenter leur enthousiasme et leur curiosité professionnelle, que pour pouvoir évoluer et monter en compétences dans le champ de la petite enfance. Ainsi, nous proposerons régulièrement à chaque membre de l'équipe des temps de formation et de rencontres entre professionnels.

Ceci contribue également à assurer une stabilité de l'équipe accueillante qui constitue un point de repère pour les enfants et les familles. Nous veillerons à favoriser des conditions de travail agréables et enrichissantes pour les salariés des actions petite enfance afin qu'ils puissent mettre en œuvre au mieux le projet éducatif et le projet d'accueil de l'établissement.

■ Garantir le bien-être de l'enfant

➤ Santé, prévention, sécurité

Nous veillerons à préserver la sécurité affective, morale, physique des enfants que nous accueillerons par une prise en compte de leurs besoins, leurs capacités et leur contexte de vie. La qualité des liens qui se créent entre les enfants, les parents et les professionnels, est primordiale car elle permet une sécurité affective de qualité.

Les questions d'hygiène et de santé feront l'objet d'actions d'information et de prévention en direction des familles. Pour cela nous travaillerons en partenariat avec les services de la PMI ainsi que le médecin rattaché à la structure.

➤ Respecter le rythme de l'enfant

L'écoute et observation des enfants seront au cœur de nos pratiques professionnelles ; elles permettront une prise en compte individualisée de l'enfant et une réponse appropriée à ses besoins. Conscients que chaque enfant est unique et possède une personnalité propre, nous veillerons à respecter son rythme, sa personnalité et ses particularités (notamment concernant son sommeil, son alimentation, ses besoins, ses goûts et ses préférences). On s'intéresse individuellement à chacun en prenant le temps, afin que la vie ensemble soit sécurisante et épanouissante et que l'apprentissage de la collectivité ne se fasse pas au détriment du respect de l'évolution de chacun.

■ Découvrir la richesse du collectif

➤ Soutenir vers l'autonomie

Il s'agit ici d'encourager l'enfant à faire « tout seul », de préserver ses démarches tâtonnantes et personnelles, de lui laisser la possibilité de trouver son cheminement propre, de lui offrir le plaisir de la découverte et de l'exploration, tout en évitant les situations qu'il ne peut maîtriser seul. Pour les jeunes enfants, encourager l'autonomie, c'est avant tout veiller à ne pas les rendre plus dépendants qu'ils ne le sont déjà et ne pas essayer d'accélérer le rythme de leur développement.

➤ Accompagner le processus de socialisation

La crèche est un lieu de socialisation pour l'enfant, où il apprend, au fur et à mesure qu'il grandit, à prendre conscience d'autrui et à s'ouvrir à la vie de groupe. Il va apprendre à se connaître et trouver sa place au sein du groupe sous l'œil bienveillant des adultes, qui doivent l'aider par la parole et les actes à reconnaître ses émotions (sa colère, son chagrin, sa tristesse, son enthousiasme, etc.), afin de le rassurer, l'encourager, lui permettre de comprendre les règles de la vie de groupe et appréhender son environnement... La socialisation est un processus long qui n'est pas acquis simplement par l'immersion dans un groupe et ne doit pas constituer un objectif à tout prix ; l'enfant s'ouvre aux autres parce qu'il se sent suffisamment sécurisé en lui-même.

➤ Garantir la primauté de la relation éducative

Les enfants, quel que soit leur âge, ont besoin d'une relation attentionnée et d'un regard sensible et positif pour se développer harmonieusement. Nos équipes favoriseront l'estime de soi et la confiance en soi par la bienveillance, l'encouragement et la valorisation de l'enfant.

Ce sont la communication enfant-adulte et la verbalisation qui permettent de donner à l'enfant les moyens de s'exprimer et de comprendre son environnement pour pouvoir ensuite se tourner vers les autres. Les rapports avec les adultes doivent être rassurants : chaque adulte veillera à expliquer à l'enfant sa vie et son environnement direct par la parole, il écoute la parole de l'enfant et sera attentif à son expression non-verbale.

■ S'ouvrir à soi et au monde

➤ Utiliser le quotidien comme support de médiation

Nous veillerons à favoriser et à accompagner l'éveil des sens et la curiosité de l'enfant sans jamais l'obliger à pratiquer une activité ou un jeu ; il n'y a ni compétitions ni recherche de résultat. L'équipe pédagogique proposera donc un équilibre entre les différents types d'activités (initiées par les adultes, jeux libres, jeux moteurs, jeux calmes, jardin, sorties à l'extérieur de la crèche, intervenant extérieur...) toujours en fonction des besoins de chacun et de tous. Les activités sont proposées sans être imposées aux enfants, et le jeu « libre », ou même « l'absence » d'activité, sont tout aussi importants pour les enfants que le jeu proposé par l'adulte. De plus, chaque instant du quotidien sera un support de découverte de soi et de son environnement (change, repas...).

➤ Permettre l'accès à la culture et au patrimoine

Nous nous engagerons sur des actions sur la promotion des droits de l'enfant, l'éducation à l'égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge, l'égal accès à la culture pour tous les enfants (promotion du livre, actions culturelles et artistiques ...), l'alimentation des enfants et la lutte contre l'obésité, le lien intergénérationnel, etc... La découverte du patrimoine sera favorisée pour les plus grands par des lectures, des rencontres, des sorties... (à l'image de notre action lire et faire lire).

NOS PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La crèche est un lieu où l'on vit en collectivité. Afin que l'intégration de l'enfant dans un groupe se fasse dans les meilleures conditions, l'équipe veillera :

- A la sécurité morale et physique de chacun,
- Au respect de soi et d'autrui,
- A la communication, en favorisant la verbalisation, la participation et l'écoute,
- A la réflexion personnelle, en suscitant la curiosité, la découverte...

Nous souhaitons travailler autour de différentes pratiques professionnelles. A savoir :

■ Une adaptation progressive

Chaque enfant est différent, chaque enfant est unique, chaque famille à son histoire. C'est le respect de ces différences et la souplesse de l'équipe qui va favoriser une adaptation sereine.

Ainsi la période d'adaptation est personnalisée pour chaque enfant. Il est essentiel que l'équipe s'adapte à chaque enfant et non l'inverse. Elle se veut progressive, selon le rythme de chacun, afin que la séparation s'opère dans de bonnes conditions.

Nous essayons de ne pas fixer de semaine d'adaptation type, ni de durée type. Le temps est pris avec chaque famille pour discuter des habitudes de vie de l'enfant, de ses rythmes de repos et d'alimentation et partager des moments ensemble au sein de la structure.

Nous travaillons, ensemble, sur une adaptation autrement c'est-à-dire pour que l'enfant apprenne à se séparer en présence de son parent.

Ce premier accueil est primordial, il amorce la qualité de la relation de confiance entre le parent et les professionnels de la structure.

■ Un accueil individualisé :

Cet accueil doit permettre de faire connaissance avec l'enfant dans sa globalité (liens avec ses parents, sa culture, sa personne...). Il constitue au préalable la construction d'un véritable lien de confiance avec les familles. C'est ce lien de confiance qui va permettre d'établir entre la famille et la structure un objectif commun pour une véritable démarche de coéducation.

La qualité d'écoute, l'ouverture d'esprit des professionnels, conscients de l'importance de connaître les parents et le contexte socio-culturel dans lequel l'enfant évolue, sont les garants d'un accueil réussi.

Nous partons du principe que l'accueil de qualité de l'enfant, c'est aussi l'accueil de qualité du parent.

■ L'accueil en âges mélangés :

L'accueil en âges mélangés consiste à accueillir des enfants d'âges différents dans un même espace tout au long de la journée. Nous le retrouvons régulièrement dans les structures d'accueil du jeune enfant lors des temps d'accueil du matin et du soir, où les enfants sont regroupés sur des moments très courts. Mais cette pratique est peu répandue hormis en micro crèche. Il s'agit d'un véritable choix pédagogique afin de répondre aux mieux aux besoins et aux rythmes différents de chaque enfant accueilli. Ce choix pédagogique peut être mis en place sur les crèches selon leurs configurations.

Mais cette pratique est bien évidemment à travailler avec les équipes. Elle doit être pensée et accompagnée en amont. Cela suppose en amont d'avoir réfléchi sur l'accueil des enfants, sur l'aménagement et l'organisation de l'espace.

L'accueil des enfants par groupes d'âges mélangés nous semble profitable à leur développement. On observe des interactions riches et diversifiées qui favorisent autonomie, solidarité, découverte, partage, socialisation. Chaque enfant grandit à son propre rythme. Cela permettra aux familles et à l'équipe d'éviter les comparaisons, notamment lors des grandes phases de développement du jeune enfant.

Nous étudierons en équipe le fait de pouvoir le mettre en place sur la structure.

■ L'observation

Observer : considérer avec une attention soutenue, afin de connaître, d'étudier.

L'observation est essentielle dans la pratique éducative. Elle permet de repérer des fonctionnements et des dysfonctionnements tant au niveau de la structure que des enfants accueillis et de prendre de la distance dans sa pratique éducative.

L'observation est un outil non négligeable. Il peut aider l'équipe à porter son attention sur une situation particulière, à cerner ce que fait l'enfant dans l'instant.

Les professionnels sont amenés à voir les expérimentations spontanées de l'enfant et à s'en nourrir. Ainsi l'observation pousse à émerger progressivement des sujets de réflexion, valorise le travail de chacun et sert à alimenter les idées d'atelier à proposer.

L'observation est bien une démarche collective intégrée dans le projet d'établissement, c'est réellement un travail d'équipe.

L'observation va permettre également de sortir de certaines « douces violences » liées à un contexte d'habitudes trop rigides, de course contre la montre.

Un travail d'observation parlé, partagé et exploité, enrichit notre vision de l'enfant, de nos pratiques, de nos prises en charge éducatives et le travail d'équipe.

■ L'écoute et la verbalisation

L'enfant a besoin d'être entendu. Là encore, l'adulte sera plus à même de répondre à ce besoin s'il se montre disponible.

Lors de ces apprentissages, ces évolutions, l'enfant dans son évolution peut être confronté à certaines difficultés. Il est nécessaire qu'il se sente entendu par l'adulte afin de pouvoir les dépasser.

L'enfant éprouve aussi du plaisir, de la joie à partager ses exploits, ses découvertes. Là encore, l'attention de l'adulte est primordiale.

Les enfants que nous accueillons ne possédant pas encore pleinement le langage verbal, ils communiquent, s'expriment beaucoup par le non-verbal (mimiques, positions, grimaces...). Le rôle de l'adulte est alors de tenter de décoder ce non-verbal pour veiller à accompagner au mieux l'enfant.

Le langage verbal occupe une place dans la relation qui s'établit entre l'enfant et son environnement. Dès son plus jeune âge, l'enfant doit être plongé dans ce bain de langage. Les paroles qui peuvent accompagner nos faits et gestes apaisent et sécurisent l'enfant. Parler à un enfant, c'est le considérer comme un sujet et non comme un objet.

La verbalisation contribue à l'instauration de la relation de confiance.

En mettant des mots sur les émotions ressenties et exprimées par l'enfant avec son corps (attitudes, pleurs, cris...), l'adulte lui signifie qu'il l'entend, qu'il le comprend et l'invite surtout à être en contact avec lui-même et à entrer dans le monde de la communication.

De même, l'enfant qui sera confronté au quotidien avec les mots peut acquérir avec plus d'aisance le langage. Il perçoit que c'est un moyen de communication.

■ L'égalité fille-garçon à la crèche

Favoriser l'égalité fille-garçon en crèche est important pour développer des attitudes et des comportements égalitaires dès le plus jeune âge.

Nous sensibilisons les adultes participants à l'éducation des enfants, parents et professionnels en proposant des formations, des réunions d'échanges sur le thème des stéréotypes de genre ou encore l'égalité par exemple, afin d'aider à reconnaître et à éviter les comportements discriminatoires inconscients. La sensibilisation des adultes est essentielle, il est important de parler de l'égalité et des moyens de la promouvoir à la crèche ou encore à la maison.

Nous veillons à proposer un aménagement de l'espace non genre en créant des zones mixtes où tous les enfants peuvent jouer ensemble. Nous mettons à disposition voitures poupées ou encore espace dinette et tout autre jeu symboliques mais aussi des jeux de construction ouverts à tous.

Nous pouvons utiliser le support livre également pour évoquer certains sujets ou encore montrer des personnages de différents genres dans des rôles variés et non stéréotypés.

Nous réfléchissons également à l'élaboration et la mise en place d'une charte de l'égalité fille-garçon dans la structure. Cela sert de rappel constant pour le personnel, les parents...

En mettant en place ces actions, nous souhaitons contribuer à créer un environnement où chaque enfant, quelle que soit son identité de genre, peut se développer pleinement et sans limitation imposée par les stéréotypes.

NOS APPROCHES PEDAGOGIQUES

Les professionnels des structures petite enfance de la Ligue accompagnent l'éveil des enfants. Cela se traduit principalement par l'aménagement de l'espace de jeu des enfants ainsi que par les propositions éducatives qui leurs sont faites.

Notre rôle de professionnel consiste à donner aux enfants ce dont ils ont besoin pour s'éveiller. C'est par nos connaissances ainsi que par l'observation quotidienne des enfants que nous pouvons répondre à leurs besoins.

■ La motricité libre

Concept décrit par Emmi PICKLER, la motricité libre met en avant la capacité naturelle de l'enfant à évoluer. Le bébé a les ressources pour apprendre à bouger seul. Il n'a pas besoin que l'adulte lui apprenne. Par des mouvements répétés et expérimentaux, il va apprendre à se mouvoir.

En lien avec les notions d'autonomie et de respect du rythme de chaque enfant, nous favoriserons la motricité libre pour tout-petit. La motricité libre, c'est le fait de laisser un enfant évoluer à son rythme, au rythme de son développement moteur.

Au travers de l'exercice de cette activité spontanée, le bébé est en vérité le moteur, l'animateur de la progression de son développement global : psychomoteur, affectif, cognitif, psychique.

Les tout-petits disposeront d'un espace plutôt modulable leur permettant de faire leurs propres expériences allongés, assis, debout etc... Les enfants qui ne savent pas encore s'asseoir seuls seront allongés sur le dos. A partir de cette position, l'enfant trouvera par lui-même « ses appuis » nécessaires, avec ses pieds, ses orteils, ses mains, ses coudes, ses genoux, pour changer de position et se déplacer.

L'adulte sera là pour l'encourager à expérimenter seul, le rassurer et porter un regard bienveillant sur l'enfant.

■ Une approche alternative à l'éducation au service des tous petits

Nous nous intéresserons de près et en équipe à la pédagogie REGGIO, nouvelle approche pédagogique.

La pédagogie REGGIO est une pratique alternative à l'éducation, qui fait suite à une initiative populaire et qui a été développée par Loris MALAGUZZI en 1960, dans la région d'Emilie en Italie.

Cette approche pédagogique a fait brillamment ses preuves pour l'apprentissage de l'enfant. La crèche devient alors un espace d'exploration riche en ressources, lieux et moyens.

« Les grandes bases de la pensée de REGGIO... »

- L'enfant comme maître d'œuvre de ses apprentissages,
- L'enfant comme un être social, un individu à part entière,
- L'expression de soi et besoin de communication,
- Tout un village autour d'un enfant,
- L'adulte comme partenaire, chercheur,
- L'environnement comme source d'apprentissage.

Cette approche est basée sur l'observation, l'écoute, la communication et la relation à autrui. Elle développe l'imagination et la créativité. L'adulte accompagne l'enfant dans la découverte et dans l'autonomie. Il l'invite sans le contraindre et il peut quelque fois provoquer des situations propices afin de susciter son intérêt et sa curiosité. Le professionnel réalise aussi un grand travail d'observation qui lui permettra une réflexion sur la mise en place de nouveaux domaines à explorer.

Cette pédagogie met en avant la stimulation de l'enfant, en le laissant libre de faire ses propres expériences, tout en favorisant l'expression artistique, corporelle, langagière et émotionnelle.

L'enfant apprend, imagine, expérimente, explore, manipule, partage, ressent, crée et pratique en commun, selon sa personnalité ou son tempérament, son désir ou son humeur... Tout ceci dans un environnement adapté, aménagé et sécurisé

« Les enfants sont des êtres forts, riches et compétents. Tous ont la capacité, le potentiel, la curiosité et le désir de construire leur apprentissage et de gérer les apports de leur environnement. » Loris MALAGUZZI, enseignant et pédagogue italien.

A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- Les jeux d'imitation et symboliques (dinettes, marionnettes, théâtre...)
- Les jeux d'assemblage, d'encastrement, de construction
- Les activités manuelles (dit de traces ou de graphisme) comme le collage, les gommettes, le dessin, la peinture, la craie...
- Les jeux sensoriels, de manipulation, ou encore de transvasement,
- La motricité (parcours moteurs, plaques tactiles...),
- L'éveil musical, l'expression corporelle,
- Les ateliers culinaires à travers la découverte du goût par ex,
- L'atelier autour du livre (comptes, comptines, histoires, kamishibai...),
- Les ateliers jeux d'eau,
- Les ateliers jardinage, découverte de la Nature...

■ Focus sur le jeu libre et l'activité dirigée

Le jeu est un élan spontané de l'enfant qui n'appartient qu'à lui. L'expérience de l'enfant est au cœur de notre pratique. Cette ligne directrice guide nos propositions quotidiennes. Ainsi l'aménagement de l'espace est réfléchi et modifié plusieurs fois au cours de l'année afin de répondre aux réels besoins d'expérimentation des enfants.

Nous proposerons des espaces de jeux diversifiés dans chaque unité :

- Un espace moteur,
- Un espace de jeux symbolique,
- Un espace de jeux de construction, espace "cocooning",
- Un espace aménagé pour proposer des activités sur table.

Le jeu permet la rencontre de l'autre et la rencontre de soi. Il est un besoin vital pour l'enfant, comme manger et boire. C'est aussi son activité principale au quotidien et ce à tout âge.

Pour l'enfant, c'est un moyen de se découvrir et de mieux connaître le monde qui l'entoure. Il passe par ses propres expériences mais aussi par les interactions qu'il entretient avec ses pairs et les échanges avec l'adulte. Jouer lui permet d'intégrer progressivement les règles de vie sociale en passant par le plaisir, les conflits, la frustration.

"L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue." Jean Epstein, psychosociologue

Le jeu libre développe la créativité et l'autonomie. Il est l'activité privilégiée sur nos structures. C'est l'enfant qui est à l'initiative de son jeu. L'adulte est dans une position de disponibilité, d'observation, d'encouragement. Il peut participer au jeu sous l'impulsion de l'enfant, soutenir et accompagner la pratique du jeu, la gestion des conflits entre enfants, les différentes expériences par le regard.

Par l'observation, il peut réajuster ses propositions que ce soit en termes de quantité de jeux, d'aménagement de l'espace, de proposition.

Parallèlement au jeu libre, auquel l'enfant peut se prêter à tout moment de la journée, des activités ludiques seront également proposées (mais encore une fois jamais imposées) à l'enfant afin de répondre à des attentes plus spécifiques selon son âge et ses capacités. L'enfant sera toujours libre de refuser de participer à ce que l'adulte propose, tout comme il sera libre d'y rester et d'expérimenter autant de temps qu'il le souhaite.

■ Un temps pour rêver et s'ennuyer

L'enfant a parfois besoin de ces moments de tranquillité, de retour sur lui et d'appropriation des espaces. Il est important de considérer ce temps comme un choix et une véritable activité.

"Ne rien faire" n'est pas négatif, au contraire, c'est un moment utile car cela permet à l'enfant de développer sa créativité et son imagination et d'avancer A SON PROPRE RYTHME... Il est primordial que l'enfant puisse avoir du temps pour rêver ! Observer, se poser, imaginer est une part essentielle dans la construction du développement de l'enfant. A trop solliciter un enfant, on risque de tarir sa spontanéité, sa créativité, voire sa curiosité.

"L'ennui c'est délicieux, le moment peut devenir créatif. Ce n'est ni le vide, ni la dépression, mais un temps de jachère. Un enfant, c'est comme la terre, ça a besoin de ne rien faire". *Elisabeth Brami, psychologue*

Une journée à la crèche : Présentation des temps forts

■ L'accueil

L'accueil du matin est le premier accueil de la (longue) journée. C'est une étape nécessaire au bon déroulement de la journée

L'accueil des parents est aussi important que celui de l'enfant. Le professionnel se doit d'être souriant, disponible, à l'écoute. Il devra prendre en considération l'enfant et ses besoins et veillera à une ambiance sereine et chaleureuse.

La diversité de l'accueil de l'enfant et/ou de sa famille implique différents accueillants. Il est important que tout le personnel et le rôle de chacun soient présentés aux familles. En fonction de son heure d'arrivée, l'enfant peut être accueilli par l'un ou l'autre des membres de l'équipe.

Pour la bonne qualité de l'accueil, nous veillerons à :

- Individualiser l'accueil,
- Proposer un environnement sécurisant en aménageant l'espace et en utilisant du mobilier et des jeux adaptés à l'âge et aux acquisitions des enfants,
- Favoriser l'échange avec les parents, permettant d'établir une continuité entre l'espace familial et l'espace collectif et créer une relation de confiance avec la famille. Pour cela, les habitudes de l'enfant sont consignées dans le classeur de transmissions par la professionnelle qui accueille la famille,
- Être à l'écoute des difficultés des parents,
- Verbaliser la séparation et les difficultés qui lui sont inhérentes.

Ce temps de transmission est essentiel pour assurer une continuité de la prise en charge de l'enfant au quotidien. Ces temps d'échange entre le professionnel et le parent permettront peu à peu d'établir une relation de confiance nécessaire à tous.

C'est aussi un temps d'écoute et de conseils où professionnels et parents pourront ensemble parler de l'enfant, comprendre le comportement de ce dernier à tel ou tel moment de la journée et notamment celui de l'accueil. Les professionnels pourront si besoin proposer aux parents de mettre en place un rituel, au moment de la séparation pour accompagner celle-ci (*lecture d'un livre, une chanson, un puzzle*).

Les moyens de mise en œuvre de l'accueil au quotidien

Afin de faciliter l'accueil au quotidien, des outils et des pratiques professionnelles seront réfléchis et mis en place par l'équipe éducative. Un cahier de transmission permettra d'entretenir la continuité entre les espaces de vie de l'enfant. Les informations données par les parents (soins, alimentation, sommeil, chagrins, colères, joies, etc.) seront la base de l'accueil de l'enfant. C'est dans une attitude de respect de la place des parents et de leur vie personnelle que l'utilisation de cet outil devra être pensée ; la confidentialité de ces informations nous paraissant essentielle. Une étiquette (photo et prénom) de l'enfant attribuera à chacun un espace individualisé. Un objet privilégié, tel que le doudou pourra lui permettre de l'aider à faire la transition entre la famille et la structure ; celui-ci restera à sa disposition toute la journée. Dès son arrivée dans la salle de vie, l'enfant sera accueilli par l'équipe éducative mais aussi par les enfants présents, il pourra ensuite choisir avec qui ou quoi il souhaite jouer, en fonction de ses goûts et de ses affinités.

■ Les soins,

Quand vient le temps des changes et des soins, notre principal objectif sera de rendre l'enfant acteur de ce nouveau temps fort de la journée. Le soin est un moment privilégié où l'on prend en charge l'enfant dans son individualité pour répondre à ses besoins, tout en respectant son rythme et son autonomie.

Avec notre accompagnement, l'enfant sera acteur du soin tout en veillant à son confort et sa sécurité (physique et affective), et en tenant compte de sa pudeur.

Le change : Le change s'effectuera en fonction des besoins de l'enfant, c'est un moment individuel et privilégié pour parler à l'enfant. Nous verbaliserons nos gestes afin de le rassurer.

L'acquisition de la propreté est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition participe au grandissement par une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique face aux adultes. L'apprentissage de la propreté est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), et psychologique (l'enfant doit être prêt) et ne pas être perçue comme une contrainte. Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à ce nouvel apprentissage.

L'hygiène et la propreté : Nous accorderons une grande importance aux règles d'hygiène à la crèche, notamment sur le lavage des mains. Les enfants se laveront les mains après avoir été aux toilettes par exemple, avant et après le repas ou le goûter. L'adulte sera là pour aider les plus petits à accomplir ce geste (qui se fera avec un gant à table), puis ensuite au lavabo pour les plus grands.

Moyens pour respecter l'apprentissage de son corps

Les changes seront effectués dans un grand respect du corps de l'enfant et aussi souvent que nécessaire, en veillant au bon état de la peau de l'enfant. L'apprentissage de la propreté se fera avant tout à la maison ; l'usage du pot et des toilettes sera proposé en fonction de la maturité de chaque enfant et à la demande des parents.

■ L'alimentation

Chaque repas est adapté à l'âge des enfants, dans un souci constant d'hygiène, de variété des goûts et des apports alimentaires, de prévention de l'obésité, de prise en compte des allergies et de participation à l'éducation nutritionnelle de l'enfant. Des aliments issus de l'agriculture biologique seront également intégrés dans les menus.

Au-delà du simple besoin physiologique auquel nous répondons pendant le repas, ce moment sera envisagé par l'équipe de crèche comme un moment d'échange et de relation privilégiée avec l'enfant. Le repas sera également un moment d'éveil sensoriel.

Le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe mais aussi le toucher seront stimulés. L'équipe favorisera l'autonomie de l'enfant, le passage progressif du biberon au verre, de l'alimentation liquide à solide. L'enfant apprendra progressivement à manger seul, avec les mains puis avec les couverts.

Les repas seront livrés en liaison froide par la cuisine centrale Ansamble située à ARRAS.

Ces repas sont équilibrés et adaptés à l'âge des enfants, ils sont constitués de produits frais, locaux, sans conservateurs et biologiques à raison de 50% de bio par jour, le reste avec des produits locaux, de saison et fait maison.

Si la santé de votre enfant nécessite un régime (temporaire ou non), nous pourrions en tenir compte.

Les souhaits alimentaires seront respectés. Ainsi, si vous souhaitez que votre enfant ne mange pas de viande, ou de porc, nous ne lui en servons pas.

Toute l'équipe éducative devra avoir pleinement conscience que l'accompagnement de l'enfant pour son alimentation au cours des premières années est déterminant.

Le temps du repas devra être vécu comme un moment de plaisir, d'échanges et de convivialité.

Moyens pour respecter l'apprentissage de l'alimentation

Les tout-petits seront nourris à la demande en respectant les habitudes familiales. Puis commencera la diversification alimentaire avec l'introduction de nouveaux aliments qui se fera en lien avec chaque famille. En fonction de ses habitudes, de son développement et de ce qu'il manifeste, l'enfant peut être assis à table, sur les genoux, dans un transat pour prendre son repas.

Chez les plus grands, les enfants mangeront assis à table, de 5 ou 6 enfants. Cependant, l'enfant a toujours la possibilité de prendre son repas sur les genoux de l'adulte s'il en exprime le besoin. Le repas des plus grands sera servi dans un plateau. C'est alors l'enfant qui décide par quoi il veut commencer (*entrée, plat, dessert...*). A terme et en fonction du projet de l'équipe, un système de self-service pourra être pensé avec l'équipe.

■ Le sommeil

Le sommeil est un facteur important du développement de l'enfant, c'est au cours du sommeil que l'hypophyse sécrète une hormone, communément appelé hormone de croissance, qui comme son nom l'indique joue un rôle essentiel dans la croissance de l'enfant.

S'endormir pour certains enfants est un moment parfois difficile à négocier et peut aussi être source d'angoisse. L'équipe veillera à ce que chacun dorme suffisamment et puisse à tout moment se reposer en respectant dans la mesure du possible les rythmes et habitudes familiales.

L'équipe accompagnera l'enfant lors de l'endormissement et s'assurera que l'enfant ait bien tous les éléments de repères nécessaires à son sommeil tel que doudou, tétine, etc.

Moyens pour respecter le rythme de sommeil

Vigilants sur les rythmes individuels et les signes de fatigues manifestés par chacun, les professionnels proposeront aux enfants un moment de repos autant que nécessaire et chaque fois ce moment sera précédé du change dans la salle de bain. Pour se reposer, l'enfant retrouvera son « doudou », sa tétine ou tout autre objet qui le sécurise.

Pour les bébés, le sommeil est à la demande. Dès qu'un enfant montrera un signe de fatigue, il sera couché ; lorsqu'il sera réveillé, il sera levé. Pour les plus grands, les enfants seront couchés en même temps. Un réveil échelonné sera mis en place afin de respecter le rythme de chacun et préserver la qualité de sommeil des « gros dormeurs ». Certains enfants auront peut-être un rythme différent, il sera respecté quel que soit son âge.

Une surveillance des dortoirs sera organisée. Pour les plus petits, une surveillance sera assurée par un passage régulier d'une professionnelle toutes les 5 minutes. Leur passage sera retranscrit sur un document de traçabilité. Pour les plus grands, lors des siestes en groupe, une professionnelle sera présente dans le dortoir durant ce temps.

■ L'éveil du jeune enfant dans nos structures

L'éveil de l'enfant est suscité tout au long de la journée par le jeu. Le jeu est un besoin fondamental, c'est en jouant que l'enfant se construit tant psychiquement que physiquement. C'est une activité libre qui ne peut être imposée. A travers les différents jeux, l'enfant développe ses sens et sa créativité. Le jeu est également un support de socialisation et d'apprentissage à la vie collective.

L'enfant ne sait pas qu'il joue, il découvre, il vit. Le jeu est une activité permanente, source de plaisir, qui lui permet de construire son identité, d'appréhender son environnement, le monde extérieur. C'est une expérience de la réalité. L'enfant apprend, par lui-même, à adapter ses gestes et ses mouvements aux caractéristiques des objets. Le jeu est sans évaluation, c'est le fondement de tout apprentissage.

En jouant, l'enfant exprime et élabore des émotions, met en scène ses plaisirs, ses désirs, ses préoccupations, ses craintes et ses peurs.

Par l'intermédiaire du jeu, l'enfant explore ses capacités motrices. Là encore, les adultes respecteront le rythme de développement de chacun.

Pour se construire, l'enfant a besoin de ces nombreuses expériences qui lui permettront de faire des déductions, des comparaisons, des mises en ordres, de se situer dans l'espace et dans le temps. Encore une fois, le jeu est une activité sérieuse pour l'enfant. Le/la professionnel(le) petite enfance se doit de protéger le jeu et l'action ludique de l'enfant.

Afin de mieux répondre aux besoins d'éveil nous prévoyons :

- **Un aménagement adapté :** Chaque section, chaque lieu de vie a sa propre organisation de l'espace pour répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis. L'espace évolue au fil de l'année accompagnant les enfants dans leurs apprentissages et leurs besoins moteurs.

- **Des activités variées :** Au cours d'une journée, nous alternons des temps de jeux dits « libres » et des temps d'activités de manière à respecter le rythme de l'enfant tout en lui permettant de s'éveiller. A chaque instant les professionnels rassureront l'enfant par leur présence et leur regard bienveillant. Ils soutiendront leurs envies de découverte par une attitude adaptée en pensant à verbaliser, à encourager et à valoriser leurs expériences.
- **Les jeux libres :** Les petites expériences variées, multiples et uniques, menées par l'enfant pendant le temps de jeu libre, vont l'aider à se structurer et assimiler le réel. Il apprend par lui-même les limites et les lois de son corps, et des objets. C'est un moment où l'adulte propose à l'enfant un espace qu'il a pensé et aménagé pour lui, où ce dernier peut aller et venir dans les différentes zones de jeux. Les professionnels peuvent jouer avec l'enfant ou être disponibles, pour que l'enfant vienne jouer avec eux.
- **Les activités dirigées :** Les activités sont le support d'objectifs réfléchis par l'équipe. Elles sont proposées et non imposées à l'enfant par l'équipe mais également par des intervenants extérieurs invités sur des temps précis. L'objectif de l'activité est la manipulation, la découverte par les sens et n'a pas comme but de faire une production.

Le jeu est sans évaluation, c'est le fondement de tout apprentissage. En jouant, l'enfant exprime et élabore des émotions, met en scène ses plaisirs, ses désirs, ses préoccupations, ses craintes et ses peurs. Par l'intermédiaire du jeu, l'enfant explore ses capacités motrices (*cf partie sur le jeu et l'itinérance ludique*). Là encore, les adultes respecteront le rythme de développement de chacun. Pour les petits, nous pratiquerons la motricité libre.

La structure disposera d'un espace de psychomotricité et d'un espace pour les jeux d'eau.

L'espace motricité sera aménagée et pensée en équipe (piscine à balles, de divers modules, de ballons, de parcours tactiles permettant autant de favoriser la motricité que de développer les sens). Toutes les explorations seront donc possibles : mouvement, équilibre, latéralité, maîtrise du corps, découverte de matières et formes différentes. Ces temps d'éveil ne seront pas imposés aux enfants. Chacun participera selon ses besoins, ses envies et ses possibilités. Cela devra rester un moment de plaisir, qui permettra à l'enfant de grandir tout en jouant.

■ Le bien-être et la nature

Nous prévoyons d'aménager un espace aménagé pour favoriser l'éveil de l'enfant à travers ses cinq sens et dans une ambiance calme et reposante. L'espace « zen » permettra à l'enfant de prendre un moment pour se ressourcer et être attentif à ce qu'il ressent.

Les premiers espaces sensoriels en crèche ont trouvé leur inspiration de l'approche Snoezelen qui a pour principe l'apaisement et l'exploration par les sens, dans un contexte sécurisant.

Snoezelen vient du hollandais « Snuffelen » (explorer) et « Doezelen » (sommoler).

Pour cela l'aménagement du lieu sera pensé en fonction de plusieurs critères :

- La lumière (douce, tamisée, colorée...)
- L'environnement sonore (musique douce, bruits de la nature...)
- Le mobilier (pouf, matelas, coussins, couvertures...)
- Les objets de stimulations (miroirs, plaques sensorielles, jeux olfactifs...)

Quels bénéfices sur l'enfant ?

La relaxation n'est pas toujours évidente et mobilise certaines compétences que tous les enfants n'ont pas acquises. Proposer à l'enfant un espace sensoriel dans lequel se réfugier régulièrement lui permettra d'y trouver un intérêt. N'oublions pas que contrairement à l'adulte, le tout-petit n'est pas en capacité de se détendre dans la passivité et l'immobilisme. Il a besoin d'explorations concrètes axées sur l'expérimentation de tous ses sens.

Un espace sensoriel permettra d'offrir un moment de calme et d'apaisement à l'enfant, propice à l'exploration des sens. Il pourra ainsi accéder à un état de bien-être physique qui favorise ses qualités d'écoute et d'attention. Grâce à ses expérimentations sensorielles, il pourra prendre conscience de lui-même et de son corps.

D'autre part, l'expression artistique à travers les activités sensorielles aidera l'enfant à transmettre des émotions, des sentiments que des mots ne pourraient représenter. Ces moments seront idéaux pour observer l'enfant, découvrir de nouvelles compétences et s'émerveiller de son développement.

L'équipe réfléchira à aménager l'espace de manière à ce que chaque sens puisse s'exprimer :

- ✓ **Le toucher** : plaids, peluches, vêtements doux, tissus... procureront une sensation de douceur et de réconfort à travers un contact apaisant.
- ✓ **L'ouïe** : un fond musical doux avec des effets sonores proches de ceux de la nature entraîneront l'enfant vers la « rêverie ».
- ✓ **L'odorat** : des sachets ou pots d'odeurs naturelles (herbes, lavande, miel...) seront parfaits pour que l'enfant se laisse porter à la découverte de son odorat.
- ✓ **La vue** : des lampes sur lesquelles l'équipe disposera un filtre de couleur participeront à la découverte visuelle. Les variations chromatiques douces procureront un apaisement et une sensation de bercement.
- ✓ **Le goût** : les tout-petits ont un besoin inné de découvrir leur environnement par l'oralité et la « mise à la bouche », aussi cette exploration gustative se fera naturellement avec les objets présents.



Partie 3

Le projet social et de développement durable

Ce projet de crèche a fait l'objet d'un **diagnostic** (étude de faisabilité), qui a eu pour objet de décrire les caractéristiques sociodémographiques du bassin de et d'évaluer l'état des besoins en termes d'accueil petite enfance sur le territoire. L'étude a été portée essentiellement sur Méru mais également les communes de la communauté de communes des Sablons.

Si nous étions intuitivement convaincus du besoin, l'étude l'a confirmé.

1. **INTEGRATION DE L'EAJE** DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

La future crèche est située impasse du Faubourg d'Agnicourt à Méru, commune membre de la Communauté de communes des Sablons, dans le département de l'Oise.

a. Le contexte

Ce projet est né d'une rencontre entre **l'entreprise COBAT CONSTRUCTIONS** et la **Ligue de l'enseignement de l'Oise**.

L'entreprise COBAT CONSTRUCTIONS a signé une convention avec La Ligue de l'enseignement de l'Oise afin d'effectuer un diagnostic préalable à la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant. L'entreprise COBAT CONSTRUCTIONS souhaitait en effet faciliter le quotidien de ses salariés et étudie la possibilité d'une crèche qu'elle souhaite ouvrir aux entreprises du territoire.

La Ligue de l'enseignement de l'Oise a soutenu l'entreprise dans cette démarche et a mené une étude de faisabilité sur la création d'une structure de 40 berceaux située sur la commune de Méru (60).

En avril 2021, face au désistement de l'entreprise COBAT, la Ligue de l'enseignement de l'Oise a décidé de poursuivre ce projet, et ce au regard des besoins importants et du contexte ressorti des diagnostics.

b. La situation géographique

■ La communauté de communes des Sablons (CCS)

Les Sablons est un territoire composé de 21 communes (cf. carte ci-dessous) et représentant plus de 38968 habitants à ce jour.

Ce territoire est situé à proximité des grandes infrastructures de transports (aéroports Roissy Charles de Gaulle, environ 50 kms) et des grands centres urbains (50 kms de Paris, 25 kms de Cergy et de Beauvais). Un territoire riche de ses paysages qui ont inspiré les impressionnistes, de son patrimoine bâti et de sa culture industrielle et artisanale.

La Communauté de Communes a été créée le 01/07/2000 et son siège social est située à Villeneuve-les-Sablons.



■ Focus sur la ville de Méru (60110)

Méru est situé dans le département de l'Oise en Région Hauts de France. Elle est le chef-lieu de la Communauté de Communes des Sablons.

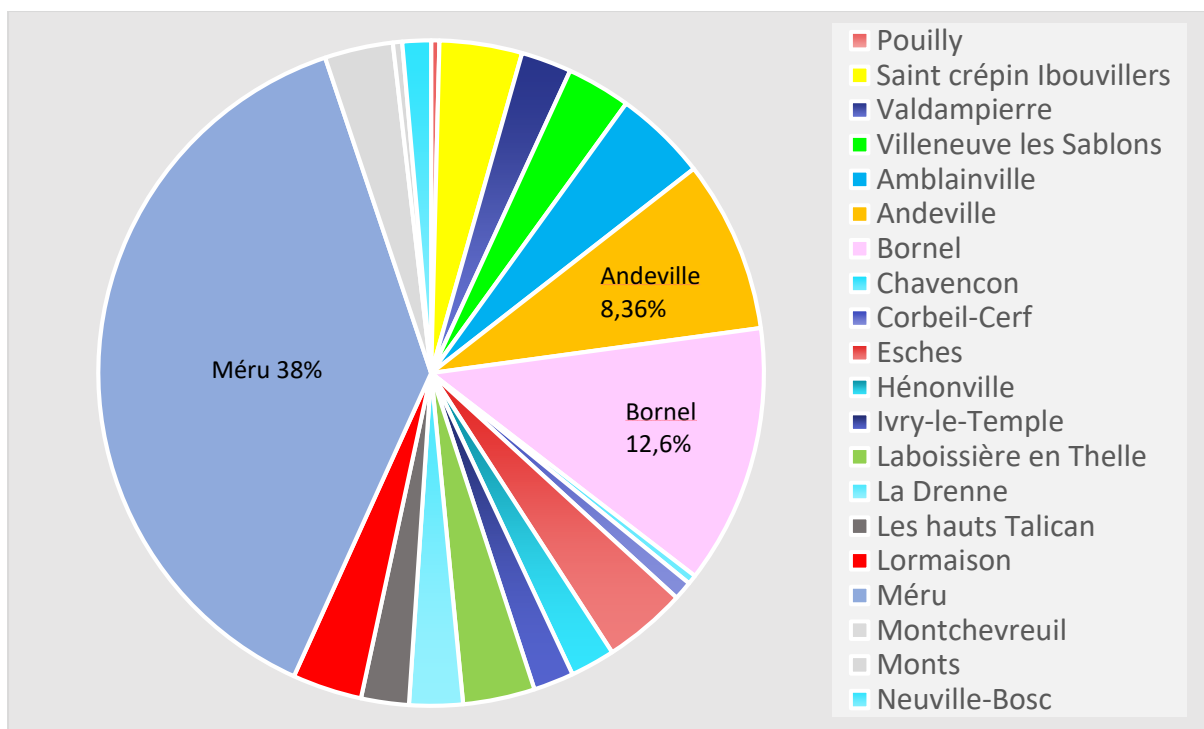
Méru compte 14320 habitants en 2021.

Passerelle avec l'Île de France dont la proximité est renforcée par les réseaux de communication existants, Méru attire pour son cadre de vie agréable qui lui vaut le qualificatif de « Ville de Campagne ».

Environnement privilégié, il y a une volonté de le préserver. Depuis plusieurs années, la ville a montré un réel intérêt pour cette question. Elle s'affiche aujourd'hui résolument Ville Verte en intégrant systématiquement la question de l'environnement dans ses réflexions et actions.

c. Etude de territoire

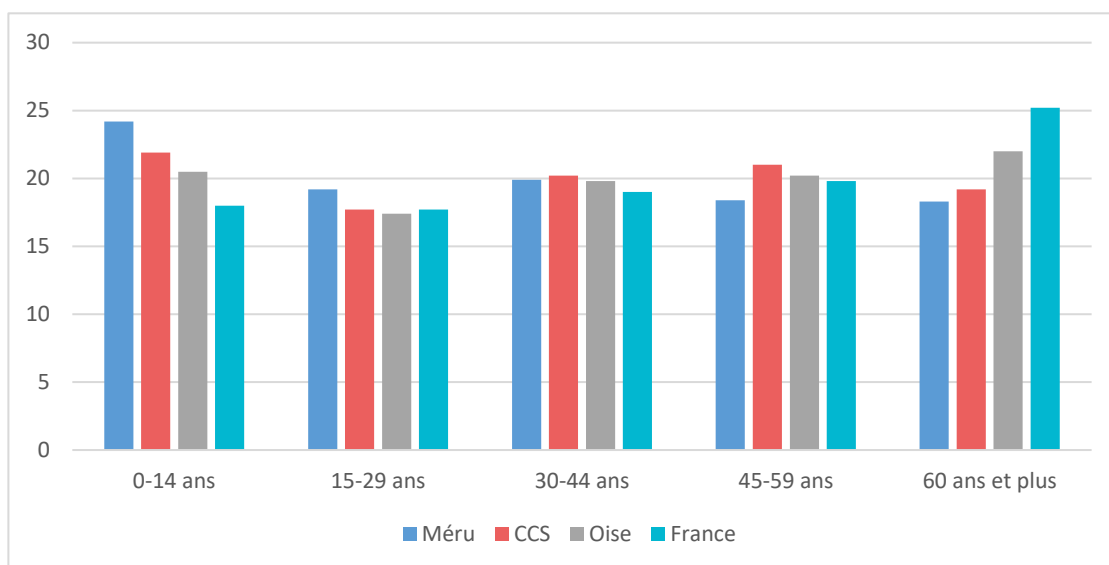
■ Répartition de la population



Méru, chef-lieu des Sablons compte à elle seule 38% de la population totale de la communauté de Communes, suivi par les communes de Bornel (12.6%, soit 4891 habitants) et Andeville (8.36%, soit 3251 habitants).

Les autres communes du territoire comptent entre 154 habitants (Pouilly) et 1752 habitants (Esches).

■ Répartition de la population par classe d'âge



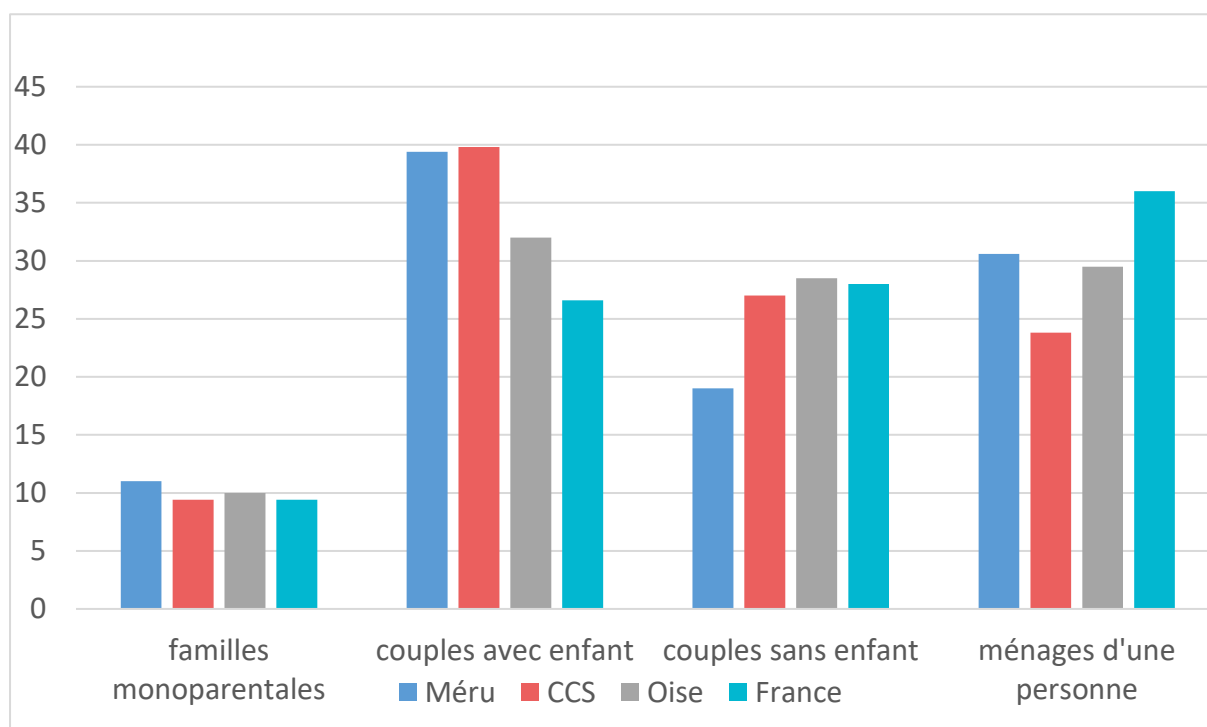
■ Focus sur le taux de natalité

	CCS 2011 à 2016	France 2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,0	0,4
Taux de natalité (en %)	13,9	12,3

En résumé,

- La population de la Communauté de communes a augmenté de 89 % en 40 ans.
- Le taux de natalité est légèrement plus élevé que celui de la moyenne nationale.
- 40 % de la population a moins de 30 ans avec une répartition à peu près équivalente sur les différentes tranches d'âges.
- La ville de Méru est composée d'une population très jeune. La part des 0-14 ans est de 24% contre 21,9 % pour la Communauté de commune. Quant à la part des 15 à 29 ans, elle est de 19,2 % à Méru contre 17,7 % sur la communauté de communes.

Typologie des ménages



- La commune de Méru et la CC. des Sablons ont un taux plus élevé de couples avec enfant par rapport à la moyenne nationale ou à la moyenne du département de l'Oise.
- Nous pouvons également constater que Méru a un nombre plus important de familles monoparentales que le reste du département ou même du territoire français.

La petite enfance sur le territoire

D'après les données de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

Sur la Communauté de communes des Sablons,

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans CAF et MSA (Mutualité Sociale Agricole) est de 1373 en 2022. Environ 20 % de ces enfants vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux d'enfants dont tous les parents travaillent est de 54,7%.

Sur Méru,

180 naissances ont eu lieu en 2021, 184 en 2022.

En 2022, nous comptons 540 enfants de moins de 3 ans dont 38 % sont sous le seuil de pauvreté (20 % au niveau national).

36,7 % des enfants ont les deux parents qui travaillent (51% au niveau national, 51,4 % dans l'Oise).

Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60% du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1102 euros* par mois pour une personne seule en 2019 (*revenus mensuels après impôts et prestations sociales*).

Le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance sur la Communauté de communes des Sablons est de 53.2 % en 2020, contre 54 % dans l'Oise et 58% en France. Le taux de couverture sur Méru est de 34,8 % (taux bien inférieur au taux du territoire français et de l'Oise).

Le taux de couverture correspond à la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par des modes d'accueils « formels » pour 100 enfants de moins de 3 ans. (*mode d'accueil formels : assistantes maternel employé directement par des particuliers, salarié à domicile, accueil en EAJE (collectif, familial et parental, micro crèches), école maternelle*).

■ L'offre d'accueil petite enfance sur le territoire

- **Le Relais Petite Enfance (RPE)** : Il n'existe pas de relais sur la Communauté de communes des Sablons.
- **Les assistantes maternelles indépendantes** : En 2017, le territoire comptait 192 assistantes maternelles en activités pour 227 places d'accueil. 65 assistantes maternelles travaillent sur la commune de Méru et accueillent environ 99 enfants. 42% des professionnels en activités sont âgés de plus de 50 ans.
- **Les Maisons d'Assistants maternels (MAM)** : Il en existe deux sur la Communauté de communes Des Sablons,
 - Une MAM sur la commune de La Drenne avec deux assistantes maternelles pour un agrément de 6 places ;
 - Une MAM sur Bornel, avec 3 assistantes maternelles agréées pour 8 places.
- **Les Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants (EAJE)**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Méru gère deux établissements d'accueil du jeune enfant du territoire :

- Une halte-garderie de 14 places modulées à 10 places sur le temps du midi. La structure est ouverte de 9h à 17h30 du Lundi au Jeudi et de 9H00 à 12H00 le vendredi. Le temps maximal d'accueil est de 4 demi-journées.
- Une crèche familiale, service d'accueil de 66 places au domicile des assistants maternels employés par le CCAS de Méru (25 professionnels). La crèche familiale accueille les enfants de 6H45 à 19H00 du lundi au vendredi.

Sur la communauté de communes, il existe aussi 2 Micro crèches une sur Bornel, une sur Amblainville.

Besoins auprès des entreprises

C'est un territoire dynamique, riche en entreprises avec une population jeune.

Les principales entreprises ou enseignes sur Méru sont FAURECIA, THALES, COBAT CONSTRUCTIONS, AUCHAN, PREVOTE. Nous pouvons également citer de nombreuses entreprises dynamiques : REMONDIS, Andrieu, AS Décors ...

Nom de l'entreprise	Création de l'entreprise	Nombre de salariés
Cobat Constructions	2001	130
Thalès	1990	De 250 à 499
Faurecia	1991	De 1000 à 1999
Auchan	1998	De 200 à 249
Prévot Expédits	1993	570

Il existe une zone d'activité non loin de Méru puisqu'elle est située à Amblainville et regroupe 25 entreprises environ, de 10 à 200 salariés (Médinger, Semin, AQCF...).

De plus, l'entreprise EJ située à Saint Crépin Ibouvilliers compte à elle seule plus de 650 salariés.

Un questionnaire a été proposé de façon ouverte aux salariés dans 4 entreprises : AUCHAN, COBAT, FAURECIA et THALES. D'autres salariés y ont répondu de manière autonome.

Environ 115 personnes ont répondu à ce questionnaire détaillé.

d. Bilan du diagnostic local

L'étude de faisabilité a notamment fait apparaître :

- ✓ Des besoins au niveau des entreprises souhaitant réserver des berceaux pour leurs salariés ;
- ✓ Des besoins d'habitants du secteur ayant un souhait de retour à l'emploi et/ou de formation, mais n'ayant pas de mode de garde pour leurs enfants en bas âge.

Il en ressort principalement une offre de garde d'enfants insuffisante avec des critères d'accessibilité qui ne sont pas en adéquation avec les besoins repérés.

La mixité des publics dans les EAJE n'est pas représentative. Et nous sommes face à deux problématiques :

- Le non accès aux structures faute de travail ;
- Le non accès au travail par manque de mode de garde, faute de places ou avec des critères d'accessibilités restrictifs.

D'un diagnostic préalable à la mise en place d'une crèche interentreprises classique, le projet s'affine et évolue vers une structure d'accueil petite enfance collective avec des publics mixtes (salariés d'entreprises et familles sans emploi résidant des quartiers populaires notamment et ayant un souhait d'accéder à l'emploi ou à la formation).

Ces éléments de diagnostic nous permettent de mettre en lumière des besoins :

- en termes de mode de garde collectif ;
- qui peuvent répondre à des objectifs d'insertion de familles n'ayant pas de mode de garde ;
- qui facilitent les familles à un retour à l'emploi et/ou de formation ;
- en termes de conseils spécifiques et d'accompagnement à la parentalité par des professionnelles de la petite enfance.

Soulignons que le nombre de **familles monoparentales est en hausse (628)** ; Le taux à Méru est supérieur par rapport à l'Oise ou même au niveau national (17.4% pour Méru contre 13.7 % pour l'Oise et 14.3% au niveau national).

Les familles monoparentales constituent un enjeu car elles peuvent être confrontées à des difficultés, notamment financières, et/ou de garde d'enfants et être ainsi davantage fragilisées.

En effet, le revenu médian par unité de consommation des familles monoparentales à Méru est de 13 957€ contre 17 234€ en moyenne à l'échelle de la ville.

Au niveau de l'insertion, plusieurs acteurs structurants de l'accompagnement socio professionnel sont présents sur le territoire :

- ✓ un France Travail
- ✓ une Mission Locale
- ✓ une Maison de l'Emploi et de la Formation
- ✓ une Association Intermédiaire
- ✓ une Régie de quartier
- ✓ un CCAS
- ✓ des Associations de solidarité
- ✓ un Chantier d'Insertion et une boutique Emmaüs

Tous ces acteurs accompagnent les personnes en difficulté d'insertion professionnelle pour leur permettre l'accès à leurs droits et à l'emploi.

Pour autant, la dimension d'accompagnement à la parentalité est peu présente sur le territoire et la question de la garde des enfants se pose fréquemment.

Par ailleurs, la concertation entre ces acteurs de l'insertion socio-professionnelle et les acteurs de la petite enfance ne se fait pas naturellement, un outil local, souple, et dynamique permettrait ainsi de fluidifier et de renforcer les parcours vers l'emploi. Nous entendons développer par la suite un espace complémentaire à la crèche autour de la parentalité et de l'insertion, notamment à destination des parents sans emploi.

La question de l'accompagnement éducatif à tous les âges de l'enfant est une préoccupation essentielle pour les parents qui face aux difficultés de leurs enfants ne savent pas comment réagir et/ ou mettre de côté leurs propres besoins. Une structure ressource en la matière serait une plus-value importante tant pour les familles que pour les partenaires du territoire.

■ Alors pourquoi une crèche à Méru ?

Nous notons deux types de publics concernés :

- **Les salariés des entreprises implantées à Méru**, n'ont pas accès aux crèches de la ville et qui pour la majorité n'ont pas accès à des modes de garde collectifs ailleurs.

POURQUOI UNE CRECHE ?

- Pour offrir une solution pour les non Méruviens ;
 - Pour faciliter le quotidien de vos salariés grâce à la crèche interentreprises ;
 - Pour permettre une meilleure qualité de vie au travail grâce à une solution de garde de proximité et de qualité, adaptée aux contraintes de la vie professionnelle ;
 - Pour Favoriser le bien-être des individus.
 - Pour fidéliser et soutenir les salariés
 - Pour lutter contre les risques psycho sociaux
 - Pour agir dans le cadre de la responsabilité Sociétale des Entreprises
- **Les habitants de Méru**, notamment les publics qui ne trouvent pas de réponses dans les crèches de la ville (un des deux parents ne travaille pas et souhaite reprendre une activité ou formation et avec des besoins de garde de 2 à 4 jours par semaine).

POURQUOI UNE CRECHE ?

- Pour offrir un mode garde collectif complémentaire
- Pour permettre une meilleure liberté de choix dans le mode de garde
- Pour favoriser le retour à l'emploi des femmes qui le souhaitent
- Pour favoriser l'égalité des chances par l'accompagnement des tous petits et de leur famille dès le plus jeune âge
- Pour soutenir les parcours d'insertion ou de formation
- Pour favoriser la mixité des publics
- Pour développer l'ouverture au monde

Utilité, spécificité de la structure, politique d'accueil

Cette structure a le projet social d'accueillir tout enfant et d'aider les parents à allier vie professionnelle et/ou vie familiale.

L'aménagement intérieur et extérieur permet de mettre en œuvre l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

La structure souhaite développer un partenariat riche et ouvert avec la CAF, la collectivité, le Conseil Départemental (PMI), divers acteurs locaux (bibliothèques, musées, CAMPS, CMPP, écoles, etc.) et tous les intervenants pouvant ajouter de la qualité dans l'accueil des enfants. Il sera recherché du partage d'expériences, un réseau de développement des compétences et des aides financières.

Conscients des enjeux de société, les équipes de la crèche s'investiront dans de nombreux projets quotidiens tels que le développement durable, le réemploi des matériels, le recyclage ; mais aussi dans des projets artistiques, d'ouverture d'esprit, ou de partage (ex : ceux développant des liens intergénérationnels avec les personnes âgées).

2. PROJETS TRANSVERSAUX ET RELATIONS PARTENARIALES

Nous souhaitons que la crèche représente une porte ouverte vers le monde. Par ce biais, l'enfant accède à la culture, au langage et à la socialisation. Nous favorisons son expression verbale au travers de contes, de chants et permettre sa socialisation au travers de petits jeux collectifs. Nous veillons à inscrire notre action en lien avec divers partenaires autour de projets partagés.

Nous avons pour habitude d'aller à la rencontre d'éventuels futurs partenaires avec lesquels nous pourrions travailler et mettre en place des projets communs. Nous pensons bien évidemment à l'école, les ACM, la médiathèque, les associations locales, etc...

Aussi, sur l'ensemble de nos structures nous proposons plusieurs projets en lien avec des services et actions présentes auprès de nos collègues de la Ligue :

- Baby sport et psychomotricité,
- Projet autour du Livre,
- Projet nature et potager : ... les parcs et jardins municipaux aux alentours pourront éventuellement être des lieux de « sorties ».

Le lien avec les acteurs de l'enfance qui seront amenés à accueillir l'enfant par la suite est également toujours travaillé, et ce dans un véritable souci de complémentarité et de continuité éducative :

- Relation avec la petite section,
- Echanges et projets avec l'accueil de loisirs maternelle, le périscolaire : cela pourra être un projet tout à fait important,
- Projets avec la bibliothèque/médiathèque...

Au-delà de ces acteurs incontournables, nous aimerions travailler avec les lieux culturels locaux pour faire venir des spectacles au sein de nos structures, ou encore pour organiser des sorties parents/enfants.

Aussi, il est important pour nous de pouvoir travailler en lien étroit avec les institutionnels comme

- La mairie d'accueil mais également les collectivités qui auront réservées des berceaux au sein de la structure
- La CAF, pour son accompagnement technique et financier
- La PMI, pour son accompagnement, le suivi et le contrôle de nos actions.

De plus, nous aurons un point d'honneur à travailler en lien avec le Relais Petite Enfance du territoire à sa création, mais également les structures petites enfance et les assistantes maternelles.

Zoom sur le projet A Vocation d'Insertion Professionnelle

Si nous étudions finement le travail de diagnostic qui a été fait, nous pouvons nous apercevoir qu'une part importante d'habitants de Méru, a un désir de reprendre une vie active ; mais nous constatons que la garde des jeunes enfants est un véritable frein majeur au retour à l'emploi et/ ou à la formation.

Plus largement, dans les échanges avec les structures d'insertion, nous avons identifié plusieurs constats :

- Pas d'entrée en formation ou pas d'emploi tant qu'il n'y a pas de mode de garde ;
- Les modes de garde « alternatifs » (famille, amis...) sont souvent instables ;
- Pas de possibilité de se projeter vraiment sans connaître les modalités du mode de garde (jours, horaires...);
- Les familles avec de faibles revenus sont souvent exclues des crèches et de l'ouverture qu'elles permettent ;
- Peu de réelle mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Mais également des besoins spécifiques sont à prendre en compte pour des familles qui cherchent à reprendre un travail :

- Besoin d'avoir confiance pour laisser son enfant ;
- Besoin de réactivité et de flexibilité dans le mode de garde (*en cas de mission d'intérim, en cas d'entretien d'embauche, de programme de formation FLE...*);
- Besoin d'accompagnement rapproché / renforcé dans le parcours d'insertion.

Nous avons étudié un dispositif semblant répondre à ces enjeux : Il s'agit **des crèches « à vocation d'insertion professionnelle »** (Avip).

Dans ce cadre, les crèches ont pour mission de **favoriser l'accès à l'emploi** des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir un accueil pour leur enfant et de **bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi** par les services de France Travail.

Nous entendons bien évidemment demander la labellisation. Ce d'autant que ce dispositif n'existait pas dans le département de l'Oise jusque-là fin 2023 et que les besoins sur le secteur de Méru sont extrêmement importants.

Les crèches labellisées AVIP s'engagent notamment à :

- Participer au repérage et à l'orientation des parents vers le dispositif, aux côtés de France Travail, de la mission locale ou d'autres acteurs, tels que les associations d'accompagnement social et d'insertion ;
- Agir dans une dynamique partenariale avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire, France Travail, ou la mission locale et le Conseil départemental, selon des modalités de coopération et d'échanges définies ensemble ;
- Accueillir au minimum 20% d'enfants de moins de trois ans dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi. Une attention particulière est portée aux familles monoparentales et celles résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- Adapter le fonctionnement du service d'accueil aux besoins des publics fragiles (temps d'accueil et d'écoute des parents, période d'adaptation, implication des parents, etc.) et à l'évolution de leur situation, notamment en faisant évoluer les périodes d'accueil de l'enfant lors des périodes de formation ou d'accompagnement ;
- Accueillir l'enfant a minima 10 heures par semaine ;
- Assurer une place d'accueil pérenne de l'enfant lorsque le parent bénéficiaire retrouve un emploi, correspondant à cette situation d'emploi, jusqu'à l'entrée de l'enfant en école maternelle ;
- Désigner un coordonnateur « Avip », en charge de coordonner le programme et d'assurer la prise en charge globale de la famille, en lien avec les services de l'insertion professionnelle.

Le parent bénéficiaire s'engage à mener une démarche active de recherche d'emploi, rendue possible par l'accueil de l'enfant au sein de l'établissement ;

France Travail, voire la mission locale, s'engage à accompagner le parent dans une démarche intensive de recherche d'emploi sur une durée initiale de six mois, renouvelable une fois suite à un bilan partagé dès lors que le parent bénéficiaire est toujours en recherche active d'emploi.

Si au terme de la période d'accompagnement de 12 mois maximum, le parent n'a pas retrouvé d'emploi, la crèche doit lui permettre de bénéficier d'un accueil de son enfant à minima un jour par semaine et l'informer des autres modes de garde existant.

Notre projet autour de la partie crèche AVIP, au-delà de l'accueil de l'enfant à proprement parlé, vise à :

- **Accompagner** des familles dans une démarche de retour à l'emploi, de formation à travers des actions individuelles et collectives encadrées par un professionnel de l'insertion. Les accompagner ainsi dans la définition de leur projet, leur démarche et les orienter ;
- **Valoriser**, mettre en lien et créer un réseau d'acteurs intervenant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle. Faciliter la recherche de stages d'immersion en entreprise, collectivité, association (Rapprochement avec les entreprises réservataires des berceaux) ;
- **Initier**, développer des interventions avec des professionnels de l'insertion, de la formation susceptible de renseigner les familles sur les possibilités et les dispositifs auxquels elles peuvent avoir accès, par exemple en matière d'aide sociale, d'aide au logement, de gestion budgétaire, de déplacements, de modes de garde... ;

- **Partager**, échanger, rompre avec l'isolement des familles à travers un lieu ressource (découverte d'activités nouvelles par exemple...).

Une charte nationale a été établie et signée entre le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et France Travail. Cette charte fixe les principales modalités d'adhésion des établissements d'accueil de jeunes enfants (Eaje) au dispositif.

Concrètement,

Un référent AVIP, avec un profil de travailleur social, éducateur spécialisé sera recruté à l'ouverture de la structure.

Il sera basé à la crèche mais devra se déplacer auprès des partenaires et sur le territoire pour faire connaître la crèche et son fonctionnement, pour des suivis de parcours individuels, pour contribuer aux réflexions collectives, pour identifier des familles qui auraient besoin d'un mode de garde.

Il aura également une fonction de médiation territoriale pour faire le lien avec les employeurs, notamment ceux qui seront réservataires de berceaux au sein de la crèche.

■ Organisation de l'accueil des familles dans le dispositif

A la crèche, les familles occupant des places AVIP sont des familles comme les autres.

Elles bénéficient d'un accompagnement renforcé dans leurs parcours d'insertion tant par le référent AVIP de la crèche que par France Travail ou la mission locale.

■ Repérage et orientation

Le repérage et l'orientation des parents vers la crèche à vocation d'insertion professionnelle s'effectuent en lien avec le CCAS et la ville de Méru et :

- sur proposition de France Travail au regard des besoins constatés et de l'engagement du parent concerné,
- sur proposition de la crèche,
- sur proposition d'un autre acteur ayant repéré un besoin, notamment les associations d'accompagnement social, à l'instar des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

■ Contractualisation

Signature d'un document contractualisant l'engagement entre la crèche, la famille et le référent du parcours d'insertion (Mission Locale, France Travail ou Conseil Départemental).

Le contrat précise que :

- le parent bénéficiaire s'engage dans une démarche active de recherche d'emploi ;
- la crèche s'engage à accueillir l'enfant au minimum 10h et à s'adapter au maximum et dans la mesure du possible aux évolutions des besoins de la famille ;
- France Travail ou la Mission locale s'engage à accompagner de manière intensive le parent dans sa démarche de recherche d'emploi.

■ Suivi du parcours

- Le référent AVIP rencontre le parent toutes les semaines ou tous les 15 jours en fonction des besoins pour favoriser une relation de proximité et de confiance ;
- Il s'engage à échanger de façon rapprochée avec le référent du parcours d'insertion (Mission Locale, France Travail, CD60) ;
- Il peut si nécessaire accompagner dans les démarches, à des informations collectives, à des rendez-vous ;
- Il oriente vers les partenaires dès que c'est pertinent ;
- En adéquation avec les partenaires, un comité de suivi sera mis en place pour échanger sur le projet et dans la perspective de faciliter les parcours d'insertion.

■ Accompagnement Social

Nous avons à cœur de donner une place d'acteur aux personnes accompagnées, de leur permettre de faire leurs choix de parcours personnels et professionnels en conscience. Nous savons que les personnes ont besoin de se sentir libérées de préoccupations quotidiennes, matérielles, financières, émotionnelles pour envisager des constructions de parcours vers l'emploi.

C'est pour cette raison que le référent AVIP aura pour mission d'être un tiers de confiance pour identifier les difficultés et les non-dits et permettre avec les partenaires sociaux de lever les freins dans le parcours vers l'emploi.

■ Accompagnement vers l'emploi

Nous défendons l'idée d'un l'accompagnement global permettant ainsi d'assurer un suivi intensif, personnalisé et adapté aux besoins du parent de façon collaborative entre la crèche et France Travail notamment.

Les entretiens personnalisés réalisés par France Travail permettent d'établir un parcours de recherche d'emploi adapté à chaque situation et articulé avec les actions proposées par le professionnel du social. France Travail informe la crèche à vocation d'insertion professionnelle des périodes de formation, de prestations, d'immersions en entreprises ou de reprise d'emploi, afin de permettre d'adapter les périodes d'accueil de l'enfant aux besoins du parent bénéficiaire.

■ Rupture de contrat

La question des ruptures de contrats doit encore être travaillée au sein du comité de copil mais le référentiel de base est le suivant (à s'approprier et ajuster à notre situation)

- Si le parent bénéficiaire se soustrait à ses engagements en termes de démarche active de réinsertion professionnelle ou ne se conforme pas aux règles d'accueil de la crèche à vocation d'insertion professionnelle, France Travail et la crèche peuvent mettre fin au contrat (*sur la base des droits et devoirs habituels pour France Travail et des modalités prévues localement dans le contrat*).
- Si au terme de la période d'accompagnement de 12 mois maximum, le parent n'a pas retrouvé d'emploi, il peut continuer à bénéficier d'un accueil de son enfant au sein de la crèche, *a minima* un jour par semaine et une information sur les autres modes de garde existants lui est délivrée. Dans ce cas, s'il est inscrit comme demandeur d'emploi son accompagnement avec France Travail se poursuivra dans le cadre de l'offre de service adaptée.
- Si le parent bénéficiaire décide de mettre fin à son accompagnement professionnel de façon anticipée, la crèche peut mettre fin à l'accueil de l'enfant concerné après une information préalable du parent et en respectant un préavis de deux semaines. France Travail réinterrogera sa situation de demandeur d'emploi.

3. MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA STRUCTURE

De ce climat de confiance mis en place lors de l'accueil quotidien, émerge un travail sur la parentalité que nous menons dans les ateliers pensés pour les familles. En effet, la structure est amenée à aménager des temps d'accueil aux parents au sein de la structure ou à l'extérieur sur des séquences d'activités, des événements ou des sorties.

Les objectifs sont les suivants :

- Développer un réseau de parents,
- Amener les parents à échanger sur leurs pratiques éducatives,
- Prévenir les difficultés sociales,
- Inciter les parents à participer au développement des liens sociaux de proximité, favoriser la prise d'initiatives, la créativité,
- Valoriser la place de chacun dans sa famille, dans son village, dans la société.

Les parents élargiront leur réseau de relations, participeront à la réalisation d'objectifs, développeront de nouvelles compétences par leur implication réelle et régulière au sein des ateliers mis en place dans la structure.

La participation des parents est très importante à notre sens. L'accueil de la famille fait partie intégrante du cadre de travail, le parent ne doit pas être vu comme une personne qui ne fait que déposer son enfant, mais il est celui qui devient le partenaire.

Nous inviterons donc dans cette structure le plus possible le parent à se joindre à nous. Nous laissons une place importante aux familles dans la co-gestion et la co-animation des activités.

4. ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

A travers nos rencontres, nos partages d'expériences, avec les familles, les partenaires et les institutions, nous avons pu constater qu'il y avait des besoins fort en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment dans les Quartier Politique de la Ville (QPV) et sur les territoires ruraux.

Les problématiques soulevées :

- Difficultés de mobilisations autour de dispositif de soutien à la parentalité en général, que ce soit au sein des EAJE ou des Centre Sociaux,
- Nécessité d'inventer un outil modulable pour répondre aux besoins des familles et venir en soutien aux acteurs locaux,
- Peu ou pas de lieux permanents (comme les LAEP) pour accueillir les parents en dehors d'un accompagnement spécifique dans le cas d'une situation problématique,
- Nécessité de travailler au plus proche des territoires en associant tous les acteurs autour de projets participatifs,
- Nouvelles problématiques des parents et des familles, nouvelles représentations,
- Nécessité de tester de nouvelles formes de soutien à la parentalité, notamment dans un esprit positif, d'ouverture et de découverte.

➔ Il est donc pour nous essentiel de renforcer la confiance des parents dans leurs compétences parentales (rôle éducatif, relation à l'enfant...).

Pour cela, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

- Proposer un dispositif souple, adaptable et mobile autour des questions d'accompagnement à la parentalité
- Proposer un format innovant de soutien dans la fonction parentale au travers d'activités, ateliers, lieux d'accueil, rencontres, conférences, temps d'informations, projet, spectacles
- S'appuyer sur les acteurs locaux, être un accélérateur de rencontres et de synergies entre partenaires d'un territoire
- Etre un relai d'information et d'offre artistique, culturelle, sportive, à destination des familles.

Nous avons mis en place en 2023 à la Ligue de l'enseignement de l'Oise, un dispositif mobile permettant de soutenir les familles et les professionnels, en milieu rural ou en QPV, autour des questions de la parentalité, du jeune enfant et de l'insertion : LE FAMIL'BUS.

Cet outil sera bien évidemment mis à disposition de l'équipe, qui souhaitera mettre en place des actions d'accompagnement à la parentalité.

5. **POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DONT LE PARENT EST EN INSERTION PROFESSIONNELLE**

La Ligue de l'enseignement travaille depuis quelques temps sur l'accueil des enfants dont le parent s'inscrit dans une démarche de retour à l'emploi.

Les crèches « à vocation d'insertion professionnelle » ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans en réservant des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi. Ce dispositif permet à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel intensif en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelle.

Parce qu'il favorise le développement complet de l'enfant et l'apprentissage du langage, l'accueil dans les crèches est un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale.

La branche famille s'est engagée à réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et à renforcer l'accès des familles les plus modestes aux différents modes d'accueil, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion.

La stratégie définie dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) permet également de promouvoir l'offre de service des crèches AVIP.

Depuis septembre 2021, la Ligue de l'enseignement de l'Oise coordonne, anime et accompagne la réflexion et la création des crèches à vocation d'insertion professionnelle sur le département de l'Oise, avec pour objectifs de :

- Mettre en place et créer des outils suite au diagnostic et à la création de la toute première crèche AVIP de l'Oise, afin de les partager avec les futurs porteurs de projet,
- Participer au développement des crèches AVIP afin de répondre aux objectifs stratégiques définis dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (SDSF),
- Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune.

Nous verrons, en fonction des besoins identifiés, s'il est nécessaire ou pas de labelliser la structure A vocation d'insertion professionnelle. Mais il est sûr que nous veillerons, en tout cas, à permettre aux personnes en situation d'insertion professionnelle de bénéficier des temps d'accueil pour leur enfant à la crèche.

6. MESURES DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DE LA CRECHE, DES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sensible à la question environnementale, le service petite enfance est investi dans la sensibilisation de ces professionnels au développement durable mais également sensibilise les enfants et les familles.

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport « Brundtland », de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 :

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ».

Ainsi nous avons à cœur d'agir sur les 3 axes constitutifs du développement durable :

- Le développement environnemental, pour atténuer le changement climatique et protéger la vie et la nature,
- L'équité sociale, pour s'épanouir et développer la solidarité et le vivre ensemble,
- Le développement économique durable, pour produire et consommer autrement.

■ Le développement environnemental

Pour aller plus loin, nous sommes entrés depuis 2019 dans une démarche de labellisation écolo crèche par l'association Label-vie d'une première structure.

Pour cela nous avons réalisé avec eux un audit afin de permettre de faire le point sur la situation actuelle du multi-accueil : bâtiment, consommation d'eau, d'électricité, mobilier, jouet, activités proposées mais aussi accompagnement des familles, technique de management, formation professionnelle ... c'est une sensibilisation globale sur l'impact environnemental mais aussi éthique qui est mis en avant.

Le retour de cet audit met en avant les points qui doivent être travaillés en priorité. En équipe, et avec la participation des familles, il a été choisi de travailler tout particulièrement plusieurs thématiques :

- L'alimentation,
- La gestion des déchets et notamment la mise en place du tri sélectif afin de réduire fortement nos poubelles d'ordures ménagères,
- La modification de notre plan d'hygiène, révisions de notre protocole d'entretien des locaux,
- Les propositions éducatives en intérieur et en extérieur.

Des formations dispensées par « Label-vie » sont proposées aux équipes comme par exemple « nettoyer sans polluer », « l'éducation à l'environnement pour la petite enfance », « le jardin écologique ».

Ce premier travail nous a permis de tirer des enseignements que nous appliquons dans tous nos établissements.

Un fonctionnement durable et écologique

- Sensibilisation des équipes à la toxicité de la vaisselle mélaminée. Utilisation du verre ou de l'inox de préférence,
- Révision de notre contrat avec le prestataire de restauration pour nos établissements depuis deux ans : repas composés à 50% d'aliments Bio, 2 aliments locaux, 1 repas végétarien par semaine,
- Les achats alimentaires faits par les établissements (petits pots pour la diversification, biscuits, compotes ...) sont bio,
- Des couches produites en France et naturelles,
- Le tri-sélectif a été mis en place en direction des professionnelles mais aussi des enfants qui, pour les plus grands, trient les restes alimentaires, les contenants recyclables et récupèrent l'eau des fins de repas pour arroser les plantes par exemple,
- Conscient de l'importance de ne pas trop désinfecter les locaux et de la toxicité des produits d'entretien traditionnel, nous avons revu notre plan d'hygiène et de nettoyage des locaux en remplaçant la plupart des produits issus de la pétrochimie traditionnelle, par des produits à minima écolabel européen, et l'achat d'un nettoyeur à vapeur sèche.

La nature au sein de nos établissements d'accueil

De nombreuses recherches nous ont permis de mettre en avant le bienfait fondamental de donner à la nature une place centrale dans le quotidien des EAJE :

- Accompagner la découverte du vivant, un réel contact positif et quotidien permettant aux enfants de vivre le cycle de la vie, des saisons,
- Le contact avec la nature favorise une meilleure santé physique, psychique et spirituelle. La nature est indéniablement une source de bien-être pour l'être humain,
- Les sorties en extérieur favorisent l'épanouissement physique et un développement global harmonieux de leur motricité,
- Mettre à disposition des enfants des éléments naturels pour jouer, découvrir, favorise l'autonomie des enfants, l'entraide mais aussi l'imagination,
- Le contact avec le vivant, les sorties extérieures quotidiennes favorisent une bonne santé, la construction de l'immunité des enfants,

Sur toutes nos structures, nous travaillons à un projet pédagogique incluant ces aspects et encourageons les familles à participer également à certains temps.

A titre d'exemple,

De par les échanges que nous avons pu avoir avec d'autres EAJE engagés dans une démarche autour de l'écologie et du respect environnemental ou encore via des partenaires engagés dans cette réflexion, nous faisons évoluer chaque jour nos pratiques éducatives et les enrichissons, faisant entrer une réflexion environnementale et éthique dans notre quotidien :

- Fabrication de la pâte à modeler pour les ateliers, de la colle, peinture à l'argile plutôt qu'à la gouache classique dont la toxicité pour les enfants est malheureusement prouvée,
- Sortie quotidienne encouragée, dès que le temps le permet,

- Organisation de balade en dehors de la structure. L'idée est d'habituer et encourager les enfants à marcher dès le plus jeune âge,
- Organisation d'ateliers et mise en place de coins jeux en intérieur et en extérieur permettant le jeu et la manipulation d'éléments naturels,
- Aménagement d'un jardin afin de permettre des propositions éducatives plus riches et variées, incluant la création d'un coin de jeu avec la terre et d'un potager,
- Organisation de journée sans jouet... de type industriel. Les enfants aiment les objets simples, neutres, comme nous pouvons le voir lorsqu'ils jouent avec l'emballage d'un jouet plus qu'avec le jouet lui-même. Cela est dû au fait qu'il expérimente l'objet comme il le souhaite. Avec un objet neutre, l'enfant a la possibilité d'imaginer ce qu'il souhaite, de le détourner à sa manière. Il n'y a pas de règle, ni d'attente. Il développe ainsi sa créativité, son intelligence mais également sa sociabilité puisqu'il est davantage dans l'échange.

■ L'équité sociale

- Accessibilité pour tous et en particulier aux enfants porteurs de handicap,
- Accompagnement à la parentalité : coéducation, accès des parents aux salles de vies et dortoirs de leur enfant, ateliers parents-enfants, événements festifs « famille », possibilité pour les parents de proposer des ateliers ou activités ponctuellement...,
- Développer les actions intergénérationnelles : accueil d'un bénévole lire et faire lire, rencontre avec une maison de retraite du territoire...,
- Travailler autour du livre et du langage,

■ Développement économique durable

- Favoriser des achats en circuits courts : prestataire garantissant des produits locaux et de saison, privilégier les produits bio, couches 100% françaises, sollicitation des commerces locaux pour certains achats de petit matériel,
- Réduire les consommations énergétiques : isolation des bâtiments, favoriser les systèmes de pompe à chaleur sur les bâtiments qui nous appartiennent, régulation des températures (en veillant au confort des enfants comme des professionnels),
- Encourager les mobilités actives : installation de lieux pour accrocher des vélos au sec, mise à disposition de porteur, et draisière à la crèche dès que l'âge des enfants le permet,

La sensibilisation des enfants et des parents se fait principalement au travers des actions concrètes qui sont proposées et vécues à la crèche d'avantage que par des discours. Notre démarche est explicitée lors des réunions de parents et au quotidien lors de nos échanges avec les familles le matin et le soir.



CONCLUSION

Nous souhaitons que ce projet d'établissement soit réalisé avec l'équipe petite enfance de la crèche.

Ce pré projet est présenté à la PMI et à la CAF pour l'agrément et le financement de la structure.

La participation de chaque professionnel(le) de la structure est importante. Le projet est basé sur l'enfant dans sa globalité, en proposant à l'enfant un milieu sécurisant, stimulant qui permet son épanouissement, ses apprentissages, ses activités ludiques, motrices et sensorielles.

Nous favoriserons l'expression sous toutes ses formes laissant émerger les capacités et la créativité de l'enfant.

Ce projet est un document important qui nécessite d'être retravaillé et mis à jour régulièrement. Il permet d'évaluer notre action et de la réajuster. Il est un socle fondamental à notre travail.

Enfin, la crèche est un lieu ouvert et ce projet n'a de sens que si les familles en sont parties prenantes et participent à son évolution

Car « POUR QU'UN ENFANT GRANDISSE, IL FAUT TOUT UN VILLAGE... »

(Proverbe africain).